

**RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2024**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

Table des matières

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	4
OSE IMMUNOTHERAPEUTICS	9
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES	10
BILAN CONSOLIDE	12
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	13
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	14
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	15
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	16
1. Informations relatives à l'entreprise présentant les états financiers	16
2. FAITS CARACTERISTIQUES	16
3. Principes et methodes comptables	18
3.1. Base de préparation des états financiers consolidés	18
3.2. Continuité d'exploitation	19
3.3. Estimations et jugements comptables déterminants	19
RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	47
I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024	48
1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	48
1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées	51
1.3 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	57
1.4 Activités de recherche et de développement.....	59
1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	59
1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société	60
1.7 Transactions entre parties liées.....	60
2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société	61
2.2 Bilan consolidé	61
2.3 Compte de résultat consolidé	61
2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés).....	62
II. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT	62
3.1 Activité des filiales.....	62
3.2 Prises de participation ou prises de contrôle	63
3.3 Sociétés contrôlées.....	63
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES	
64	

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

M. Nicolas POIRIER, Directeur Général de OSE Immunotherapeutics

Atteste :

« J'atteste, à ma connaissance, que les états financiers semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Paris, le 26 septembre 2024

Monsieur Nicolas POIRIER
Directeur Général de OSE Immunotherapeutics

OSE Immunotherapeutics en résumé:

La société OSE Immunotherapeutics est une entreprise de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans les innovations thérapeutiques en Immuno-Oncologie et en Immuno-Inflammation. Ses plateformes de Recherche et de Développement s'appuient sur son expertise reconnue en matière d'immunité des cellules lymphocytaires T et d'immunité des cellules myéloïdes. Une riche expérience établie dans ces deux domaines a permis la mise au point de produits de premier plan « First-in-class » que la société développe en direct ou via des partenariats avec l'industrie pharmaceutique recherchant activement des nouvelles thérapies.

PORTEFEUILLE CLINIQUE PROPRIETAIRE ET EN PARTENARIAT

TEDOPI® est un vaccin thérapeutique contre le cancer permettant l'activation des cellules T à base d'épitopes modifiés issus d'antigènes tumoraux. Le produit active des lymphocytes T capables de tuer les cellules cancéreuses qu'ils ont appris à reconnaître.

Tedopi® est en cours d'évaluation clinique dans un essai international de phase 3 d'enregistrement, nommé Artemia, dans le cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), en deuxième ligne de traitement versus le traitement standard chez des patients HLA-A2 positifs en résistance secondaire aux inhibiteurs de points de contrôle (IPC), où le besoin thérapeutique est très important. Cet essai pivot confirmatoire vise à soutenir l'enregistrement réglementaire de Tedopi®, associé à un test diagnostique compagnon destiné à identifier les patients HLA-A2 positifs. L'étude Artemia est menée aux États-Unis, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni.

Précédemment, Tedopi® avait obtenu des résultats cliniques significatifs versus une chimiothérapie dans un premier essai de phase 3 (nommé Atalante) mené en troisième ligne de traitement du CPNPC chez les patients en résistance secondaire après échec des IPC [Anti PD-(L)1].

En parallèle, les patients peuvent bénéficier de Tedopi® à travers des programmes d'accès compassionnel nominatif en troisième ligne ou lignes ultérieures de traitement (post-chimiothérapie et immunothérapie) actuellement autorisés en France, en Italie et en Espagne, confirmant ainsi le fort besoin médical de disposer de nouvelles options thérapeutiques.

D'autres essais cliniques de phase 2 en combinaison sont en cours avec des groupes de recherche clinique internationaux.

LUSVERTIKIMAB (OSE-127) est un anticorps monoclonal antagoniste du récepteur de l'interleukine-7 (IL-7R) impliquée dans la survie des lymphocytes T pathogéniques. Lusvertikimab est en développement clinique dans la rectocolite hémorragique, une maladie inflammatoire chronique du rectum et du côlon. L'étude clinique de phase 2 de preuve de concept, nommée CoTikiS, a montré des résultats positifs en termes d'efficacité et de sécurité (en juillet 2024), un catalyseur fort pour des futures opportunités de partenariat. Il s'agit de la première étude d'efficacité positive d'un anticorps anti-IL-7R, ouvrant la voie au futur développement d'un potentiel « first-in-class » antagoniste de l'IL-7.

En parallèle, Lusvertikimab est exploré en préclinique dans la Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL), une indication qui a reçu la désignation « statut orphelin » l'EMA (*European Medicines Agency*). Ce

développement spécifique pourrait permettre d'ouvrir des nouvelles indications potentielles dans des maladies rares en hématologie dont les options de traitement sont aujourd'hui limitées.

BI 765063 (OSE-172) /BI 770371 sont des anticorps monoclonaux anti-SIRP α , une cible exprimée sur les cellules myéloïdes sur l'axe SIRP α /CD-47.

BI 765063 et BI 770371 sont développés en partenariat avec Boehringer Ingelheim dans des études cliniques de phase 1 dans les tumeurs solides avancées.

Grâce aux données cliniques positives de ces premières études, Boehringer Ingelheim poursuit l'avancée du développement du traitement first-in-class SIRP α BI 770371 avec un anticorps inhibiteur SIRP α perfectionné de nouvelle génération qui sera maintenant évalué dans une étude de phase 1b en immunologie du cancer.

Par ailleurs, au travers d'un amendement à l'accord initial de collaboration (mai 2024) portant sur ces programmes anti-SIRP α , Boehringer Ingelheim prévoit l'extension de leur développement aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM) pour essayer de proposer des nouvelles options thérapeutiques de rupture dans ces maladies qui entraînent un fardeau significatif dans la vie des patients.

OSE-279 est un anticorps anti-PD1 bloquant un frein des lymphocytes T permettant une activation des lymphocytes T non spécifiques en oncologie. Il est actuellement en phase 1/2 clinique dans les tumeurs solides avancées. OSE-279 a montré des premiers résultats cliniques positifs d'efficacité, dont un taux élevé de réponse antitumorale chez des patients difficiles à traiter. OSE-279 est aussi le constituant « *backbone* » d'une technologie anti-PD1 bispécifique appelée BiCKI®, ossature de nouvelles thérapies bispécifiques ou bifonctionnelles originales.

FR104/VEL-101 est un anticorps monoclonal anti-CD28 « *First-in-class* » capable de bloquer les lymphocytes T, pathogènes dans les greffes et les maladies auto-immunes.

FR104/VEL-101 est développé en partenariat avec Veloxis Pharmaceuticals, Inc. dans la transplantation. Veloxis a présenté des résultats cliniques positifs de son étude de phase 1 du produit administré en sous-cutané chez des volontaires sains (*American Transplant Congress*, juin 2024). Ces résultats permettront de faciliter le choix de la dose en prévision d'une étude de phase 2 chez des patients ayant reçu une transplantation rénale.

En parallèle, un essai clinique de phase 1/2 (étude FIRST) a été mené dans la transplantation rénale sous la promotion du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes, partenaire académique d'OSE Immunotherapeutics. Cette première étude de FR104/VEL-101 en transplantation chez l'homme a montré des résultats positifs sur la réponse post-transplantation et la tolérance à un an (présentation à l'*American Transplant Congress* en juin 2024)..

Les résultats de l'exploration du profil de tolérance de FR104/VEL-101 semblent prometteurs et encourageants pour la poursuite du développement en phase 2 chez des patients transplantés rénaux, en attente de solutions innovantes.

ABBV-230 (OSE-230) est un anticorps monoclonal agoniste de ChemR23 au stade préclinique avancé et développé en partenariat avec AbbVie pour le traitement des maladies chroniques inflammatoires suite à l'accord mondial exclusif de collaboration et de licence conclu en février 2024.

QUATRE PLATEFORMES PRECLINIQUES

LA PLATEFORME ANTICORPS MONOCLONAUX PRO-RESOLUTIFS vise à améliorer la résolution de l'inflammation et à optimiser le potentiel thérapeutique du ciblage des neutrophiles et des macrophages en immuno-inflammation (I&I). **ABBV-230** (licencié à AbbVie) est le premier candidat issu de cette plateforme, d'autres programmes de recherche sont en cours sur des nouvelles cibles GPCRs.

LA PLATEFORME POINTS DE CONTROLE MYELOÏDES vise à optimiser le potentiel thérapeutique des cellules myéloïdes en immuno-oncologie en ciblant les récepteurs immunitaires régulateurs exprimés par les macrophages et les cellules dendritiques. **BI 770371**, licencié à Boehringer Ingelheim, est le candidat le plus avancé généré par cette plateforme.

D'autres programmes de recherche sont en cours, en particulier le nouvel anticorps monoclonal anti-**CLEC-1**, un nouvel inhibiteur de point de contrôle exprimé par les cellules myéloïdes et découvert par l'équipe de recherche d'OSE Immunotherapeutics, en collaboration avec l'équipe du Dr Elise Chiffolleau (Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie de Nantes). Ce nouvel anticorps a déjà montré des résultats précliniques positifs en monothérapie.

LA PLATEFORME BICKI® est une plateforme bifonctionnelle de protéines de fusion construite autour d'une ossature centrale anti-PD1 fusionnée à de nouvelles cibles d'immunothérapies pour augmenter l'efficacité antitumorale avec des cellules T spécifiques à la tumeur 'cis-potentiating'. Un premier programme a été acquis par Boehringer Ingelheim.

LA PLATEFORME ARNm THERAPEUTIQUE permet de délivrer une immunothérapie innovante codée par ARN au site de l'inflammation pour contrôler et/supprimer localement la réponse immunitaire et l'inflammation.

Le siège de la société est basé à Nantes, la société est cotée en bourse sur Euronext Paris depuis 2015 et a poursuivi ses avancées essentiellement via ses accords industriels. Les activités futures et le financement de la Société dépendent d'une combinaison de facteurs, OSE devrait pouvoir continuer à être financée, en particulier par le biais des accords industriels existants ou à venir ou via d'autres financements, si l'achèvement des travaux en cours s'avère positif, en prenant en compte également le développement de thérapies compétitives et l'approbation réglementaire des innovations développées à différentes étapes du développement.

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

**ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES
30 JUIN 2024**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

ETATS FINANCIERS

En euros

SA OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

22 Boulevard Benoni Goullin – 44200 Nantes

Période du 01/01/2024-30/06/2024

Ape : 7211 Z

Siret : 479 457 715 00056

BILAN CONSOLIDE

Notes	30 juin 2024	31 déc. 2023
États de la situation financière (en K€)		
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	45 211	46 401
Immobilisations corporelles	386	464
Droits d'utilisation	3 261	3 606
Autres actifs financiers non courants	6 084	910
Impôts différés actifs	195	195
Total actifs non courants	55 136	51 576
Créances clients	4 966	982
Actifs financiers courants	54 963	10 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 856	18 672
Total actifs courants	85 785	30 478
Total actif	140 921	82 054

Notes	30 juin 2024	31 déc. 2023
États de la situation financière (en K€)		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Capital social	4 366	4 330
Primes d'émission	76 822	76 643
Titres en auto-contrôle	(393)	(408)
Réserves et report à nouveau	(56 522)	(34 587)
Résultat consolidé	57 175	(23 003)
Total capitaux propres	81 448	22 975
Passifs non courants		
Dettes financières - part non courante	37 152	35 508
Dettes locatives long terme	2 812	3 032
Passifs d'impôts différés	1 658	1 311
Provisions non courantes	464	429
Total passifs non courants	42 086	40 280
Passifs courants		
Dettes financières - part courante	3 236	6 403
Dettes locatives court terme	685	858
Fournisseurs et comptes rattachés	8 344	9 299
Dettes fiscales et sociales	2 219	1 887
Autres dettes	2 901	351
Total passifs courants	17 386	18 799
Total Passif et Capitaux propres	140 921	82 054

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Notes	30 juin 2024	30 juin 2023
État du résultat global (en K€)			
Chiffre d'affaires	8.1	69 046	1 358
Autres produits	8.2	13 527	
Frais de recherche et développement	8.3	(13 884)	(9 693)
Frais généraux et administratifs	8.3	(4 286)	(3 604)
Charges liées aux paiements en actions	8.4	(1 082)	(1 562)
Résultat opérationnel courant		63 321	(13 501)
Autres produits et charges opérationnels		-	4
Résultat opérationnel		63 321	(13 504)
Produits financiers	9	391	2 658
Charges financières	9	(2 998)	(1 096)
Résultat financier	9	(2 606)	1 562
Résultat net avant impôt		60 715	(11 943)
Impôt sur les bénéfices	10	(3 540)	84
Résultat net (profit)		57 175	(11 860)

Résultat par action (€/action)	30 juin 2024	30 juin 2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	21 759 035	18 624 665
Résultat de base (profit) par action (€/action)	2,63	(0,64)
Résultat dilué (profit) par action (€/action)	2,27	(0,64)

État du résultat global (perte) (en K€)	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat net (profit) de l'exercice	57 175	(11 860)
Écarts actuariels (non recyclables) des régimes à prestations définies		-
Écart de conversion de consolidation (recyclable)	42	(7)
Effet d'impôts rattachables à ces éléments		-
Autres éléments du résultat global (net d'impôt)	42	(7)
Total résultat global	57 217	(11 867)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital social	Primes liées au capital social	Impact cumulé des var. de change	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total des capitaux propres
Variation des capitaux propres	K€	K€	K€	K€		K€
Au 31 décembre 2022	3 705	65 611	(220)	(549)	(35 890)	32 658
Résultat net au 31 décembre 2023					(23 003)	(23 003)
Ecarts actuariels (nets d'impôt)					(9)	(9)
Ecart de conversion			(77)			(77)
Total résultat global	-	-	(77)	-	(23 012)	(23 089)
Variations de capital - Bspce 2019	2	34				36
Variations de capital - Aga	75	(75)				-
Impact ID sur Ecart conversion brevet OPI			(12)			(12)
Souscription de BSA		300				300
Exercice BSA VESTER	548	10 773				11 321
Paiement en actions					1 746	1 746
Opérations sur titres auto-détenus				141	(126)	15
Au 31 décembre 2023	4 330	76 643	(309)	(408)	(57 282)	22 975
Résultat net au 30 juin 2024					57 175	57 175
Ecarts actuariels (nets d'impôt)						
Ecart de conversion			42			42
Total résultat global	-	-	42	-	57 175	57 217
Augmentation de capital	35	180				215
Souscription de BSA						
Paiements en actions					879	879
Opérations sur titres auto-détenus				15	146	162
Au 30 juin 2024	4 366	76 822	(267)	(393)	1 330	81 448

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Tableau des flux de trésorerie	Notes	30 juin 2024 K€	30 juin 2023 K€
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles			
Résultat net (profit) de la période		57 175	(11 860)
Dotations nettes aux amortissements	1.2	1 287	1 319
Dotations provisions retraites	7	36	(29)
Dotations provisions litiges		-	(72)
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	1.3	377	477
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	8.4	879	1 312
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement fin. Net et impôt		59 754	(8 853)
Coût de l'endettement financier net	5	2 606	(1 563)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	(3 540)	(84)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement fin. Net et impôt		58 821	(10 501)
Impôts versés			-
Variation créances/dette d'impôts		3 540	(88)
Variation des créances clients		(3 984)	170
Variation des autres actifs courants		2 438	(1 286)
Variation des dettes fournisseurs		(954)	882
Variation des dettes fiscales et sociales		3 983	(254)
Variation des autres dettes et autres passifs		2 554	(650)
Variation du besoin en fonds de roulement		4 035	(1 138)
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		66 396	(11 726)
Flux de trésorerie générés par l'investissement			
Variations d'immobilisations corporelles et incorporelles	1.2	(18)	15
Variation nette de droits d'utilisations		-	47
Variation des immobilisations financières		(6)	48
Souscription de dépôts à terme d'une durée supérieure à 3 mois		(54 890)	-
Flux de trésorerie générés par l'investissement		(54 914)	110
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital (incluant la prime d'émission)	4.1	215	487
Souscription de BSA	4.3	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5	-	2 782
Remboursements/Diminutions d'emprunts	5	(4 328)	(1 786)
Variation nette de la dette locative	5	(421)	(467)
Intérêts financiers nets versés	5	237	-
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(4 297)	1 015
Impact des fluctuations des taux de change			
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		7 185	(10 602)
Trésorerie d'ouverture	2.1	18 672	25 620
Trésorerie de clôture	2.1	25 856	15 018
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		7 185	(10 602)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

OSE Immunotherapeutics (« Le Groupe » ou « La société ») est une société de biotechnologie dédiée au développement d'immunothérapies innovantes agissant sur les cellules activatrices ou sur les cellules suppressives pour stimuler ou inhiber la réponse immunitaire et restaurer les désordres immunitaires en immuno-oncologie, dans les maladies auto-immunes et en transplantation. Elle dispose d'un portefeuille de produits innovants en clinique et en pré-clinique, et d'accords avec des groupes pharmaceutiques internationaux. Le siège social d'OSE Immunotherapeutics est situé à Nantes. Les équipes sont basées à Nantes et Paris.

OPI, filiale à 100% d'OSE Immunotherapeutics, est une société de droit suisse créée en février 2012 qui possède les droits sur le produit TEDOPI (OSE-2101) acquis auprès de la société Biotech Synergy (US) en avril 2012. OPI concède à OSE Immunotherapeutics la licence du produit TEDOPI (OSE-2101).

OSE Immunotherapeutics Inc. est une société de droit américain créée en avril 2017 afin de servir de point d'appui dans le cadre d'une collaboration scientifique internationale.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

Partenariats

Abbvie - OSE230

Le 27 février 2024, AbbVie et OSE Immunotherapeutics ont conclu un accord mondial de collaboration et de licence pour développer OSE-230, un anticorps monoclonal innovant, dans le traitement de l'inflammation chronique. Selon les termes de cet accord, OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement de 48 millions de dollars à la signature du contrat et pourrait recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en paiements d'étapes. Le 16 avril, la société a annoncé la fin de la période d'attente prévue par la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act relative à la licence mondiale octroyée à AbbVie pour le développement d'OSE-230.

Boehringer Ingelheim – Extension de la collaboration

Le 22 mai 2024, la Société et Boehringer Ingelheim ont annoncé étendre leur collaboration pour développer des traitements first-in-class dans le cancer et dans les maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques.

Deux nouveaux projets visant à développer des traitements first-in-class s'ajoutent aux programmes anti-SIRPα déjà en cours de développement en immuno-oncologie. Le premier concerne l'ouverture d'un nouveau domaine thérapeutique pour l'actif déjà développé en partenariat, il concernera un plus grand nombre de patients. Le second porte sur l'acquisition d'un nouvel actif :

- Un amendement à l'accord actuel de collaboration et de licence portant sur les programmes

anti-SIRP α BI 765063 et BI 770371 (en évaluation clinique dans des études de Phase 1 dans les tumeurs solides avancées) prévoit l'extension du développement de ces programmes aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM).

- Un nouveau programme préclinique sera également lancé pour développer des traitements d'activation des cellules immunitaires via l'acquisition d'un actif issu de la plateforme 'cis-targeting' 1 anti-PD1/cytokine développé par OSE.

Accord commercial avec le Memorial Sloan Kettering Cancer Center - MSKCC

Le 24 juin 2024, le Société a annoncé la signature d'un accord commercial et de partage de revenus avec un centre mondial leader dans la recherche et le traitement contre le cancer, basé à New York.

Cet accord mondial et exclusif avec le Memorial Sloan Kettering Cancer Center (MSK) porte sur des droits attachés à des brevets d'OSE Immunotherapeutics et des brevets codétenus avec le MSK dans le domaine des thérapies par cellules CAR (Chimeric Antigen Receptor) dans le traitement de cancers exprimant l'Interleukine-7 Récepteur (IL-7R), en particulier les tumeurs hématologiques comme la Leucémie Aiguë Lymphoblastique. Dans le cadre de cet accord, le MSK conduira la recherche, le développement et les activités de commercialisation puis ultérieurement, partagera des revenus potentiels avec OSE Immunotherapeutics.

Développement du portefeuille clinique

OSE-127 (Lusvertikimab)

En mars 2024, la Société a annoncé la fin du recrutement dans l'essai clinique de phase 2 dans la rectocolite hémorragique. Les premiers résultats d'efficacité post-phase d'induction (critère principal à la semaine 10) et la première évaluation précoce après 6 mois de traitement dans la phase d'extension en ouvert sont attendus mi-2024.

TEDOPI®

En mars 2024, la Société a obtenu un financement non dilutif de 8,4 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré par Bpifrance pour le compte de l'État, dont l'objectif est le développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. Ce soutien s'applique de l'étude de faisabilité technique à la commercialisation. L'encaissement d'une partie des fonds devrait intervenir à partir du second semestre 2024.

OSE-279

Des résultats cliniques positifs d'efficacité et de tolérance de l'essai de phase 1/2 d'OSE-279 évalué dans les tumeurs solides ont été présentés au congrès de *ESMO Targeted Anticancer Therapies* qui s'est tenu à Paris en février 2023.

¹ Cis-targeting: les anticorps bispécifiques ont la capacité de cibler des cellules dans une orientation de liaison cis ou trans. Dans la liaison trans, l'anticorps reconnaît deux antigènes différents, chacun exprimé sur une population de cellules distincte de l'autre, et peut lier entre elles deux populations différentes de cellules (par exemple, les cellules T « engagers »). L'anticorps bispécifique de la liaison cis cible deux antigènes exprimés sur la même cellule, permettant une activation préférentielle des types souhaités de cellules immunitaires tout en minimisant l'activation des autres cellules (Segués A. et al. [International Review of Cell and Molecular Biology](#) 2022).

FR104

En juin 2024, la Société et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ont présenté une analyse positive de l'essai clinique de Phase 1/2 évaluant l'immunothérapie FR104/VEL-101 en transplantation rénale lors du congrès « American Transplant Congress ».

Gouvernance

M. Alexandre Lebeau et Mme Elsy Boglioni ont démissionné de leurs fonctions respectivement en février et mars 2024 pour convenance personnelle.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2024, les actionnaires ont approuvé la nomination de quatre nouveaux administrateurs indépendants : Marc Dechamps, Martine George, Markus Goebel et Cécile Nguyen-Cluzel qui apportent à la Société leur grande expérience du leadership dans l'industrie biopharmaceutique et renforcent les compétences clés du Conseil d'administration. Le nouveau Conseil a nommé Didier Hoch en tant que Président du Conseil, qui succède à Dominique Costantini qui n'a pas souhaité renouveler son mandat d'administrateur.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les notes annexes aux états financiers consolidés résumés au 30 juin 2024 ont été établies conformément à la norme IAS 34 — Information financière intermédiaire, telle qu'approuvée par l'Union européenne, qui exige uniquement la publication de certaines notes. Les états financiers résumés ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les conventions comptables générales ont été appliquées conformément aux hypothèses sous-jacentes, à savoir (i) la continuité de l'exploitation, (ii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iii) l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales régissant la préparation et la présentation des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les résultats des opérations portent sur le semestre clos le 30 juin 2024 et ne sont pas nécessairement une indication des résultats attendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ou pour toute autre période intermédiaire ou toute autre année à venir.

Les états financiers consolidés résumés semestriels ont été préparés en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2023, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations suivants dont l'application était obligatoire pour la Société au 1er janvier 2024 :

- Amendements à IAS 1 *Présentation des états financiers* : Classement des actifs en courant ou non courant et Classement des passifs en courant ou non courant – Report de la date d'entrée en vigueur, et Passifs non courant assortis de clauses restrictives publiés par l'IASB le 23 janvier 2020, le 15 juillet 2020 et 31 octobre 2022 respectivement ;

- Amendements à IFRS 16 *Contrats de location* : Passif de location dans le cadre d'une cession-bail « leaseback », publié par l'IASB le 22 septembre 2022 ;
- Amendements à IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir : accords de financement avec les fournisseurs*, publié par l'IASB le 25 mai 2023 ;

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact significatif sur les résultats ou la situation financière de la Société. Les normes et interprétations applicables de manière facultative à la Société au 30 juin 2024 n'ont pas été appliquées par anticipation.

Les normes comptables récemment adoptées sont les suivantes :

- Amendements à IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* : absence de convertibilité publiés par l'IASB le 15 août 2023 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ;
- Amendements sur la classification et l'évaluation des instruments financiers : amendements à IFRS 9 *Financial instruments* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, publié par l'IASB le 30 mai 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 ; et
- IFRS 18 *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, publié par l'IASB le 9 avril 2024 et dont l'application est pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

Le Groupe n'anticipe aucun impact significatif sur ses états financiers.

3.2. Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie disponibles ainsi que les comptes à terme comptabilisés en actifs financiers au 30 juin 2024, qui s'élèvent respectivement à 25 856 milliers d'euros et 54 890 milliers d'euros, incluant notamment les paiements reçus dans le cadre de contrats signés avec Abbvie et BI.
- L'encaissement du crédit d'impôt Recherche d'un montant de 5 785 milliers d'euros en juin 2024.

Par conséquent, cette trésorerie permet à la société de financer ses coûts de développement sur les douze prochains mois.

Enfin, en tant que société cotée, et comme l'a autorisée la dernière Assemblée Générale, la société a également la possibilité d'utiliser si besoin les instruments financiers auxquels les sociétés cotées ont accès.

3.3. Estimations et jugements comptables déterminants

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faits par la direction du Groupe, qui ont pu affecter les montants

déclarés au titre des éléments de l'actif et du passif, des passifs éventuels, des produits et des charges.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont préparées conformément aux informations disponibles à la date de préparation des états financiers consolidés. Elles sont évaluées de façon continue sur la base des expériences passées ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables comme fondement de l'évaluation de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations en cas d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principaux jugements et estimations faits par la Direction sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

4. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Frais de R&D acquis mis en service	Frais de R&D acquis (en cours)	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	36 900	15 700	192	52 792
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-
Valeurs brutes au 30 juin 2024	36 900	15 700	192	52 792
Amortissements au 31 décembre 2023	6 339	-	52	6 391
Dotation	1 175	-	15	1 190
Diminution	-	-	-	-
Amortissements au 30 juin 2024	7 514	-	67	7 581
VNC au 31 décembre 2023	30 561	15 700	140	46 401
VNC au 30 juin 2024	29 386	15 700	125	45 211

2016 - Fusion OSE Pharma - Effimune

En 2016, à la suite de l'acquisition d'Effimune, la société a valorisé deux molécules : FR104 et OSE-127. L'évaluation de ces molécules avait été effectuée sur la base d'estimation de flux futurs de trésorerie. Les tests de dépréciation sont réalisés à minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables.

FR104

Dans le cadre de la signature d'un accord de licence mondiale avec Veloxis Pharmaceuticals, la société a cédé les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser la molécule FR104 en transplantation, toute indication confondue. Conformément à IAS.38.97 qui précise qu'un actif doit commencer à être amorti lorsque notamment il peut être utilisé de la façon prévue par le management, la cession des droits entraîne le début de l'amortissement de cette molécule.

La durée d'amortissement retenue correspond à la fin de la durée de la protection du produit (produit, procédé, modalités d'administration, ...) par des titres de propriété intellectuelle, en particulier brevets. Cette protection est prévue jusqu'en décembre 2036, hors prolongations éventuelles liées à l'obtention d'autorisations de mise sur le marché.

Au 30 juin 2024 l'amortissement cumulé constaté dans les comptes s'élève à 7 514 k€ (contre 6 339 k€ au 31 décembre 2023).

OSE-127

En décembre 2016, OSE Immunotherapeutics et Servier ont signé un accord d'option de licence en deux étapes.

En mai 2023, OSE Immunotherapeutics et Servier ont décidé d'un commun accord de mettre fin à l'option de licence en raison, d'une part, de l'engagement stratégique d'OSE Immunotherapeutics dans la rectocolite hémorragique, et d'autre part, pour Servier après la revue des priorités de son portefeuille suite aux résultats négatifs de l'étude clinique exploratoire de phase 2a dans le syndrome de Sjögren primaire dont Servier était le promoteur.

Suite à cette décision commune, OSE a décidé de continuer activement son essai clinique international de phase 2 dans la rectocolite hémorragique dont les premiers résultats positifs ont été publiés en juillet 2024.

Enfin, la Société explore également de nouvelles opportunités stratégiques dans la Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL). Elle a notamment obtenu une réponse favorable des agences réglementaires européennes et américaines pour la reconnaissance du statut orphelin de cette maladie.

Au 30 juin 2024, en l'absence d'indicateur de perte de valeur, la société n'a pas réalisé de test de perte de valeur : les tests d'impairment seront effectués en fin d'année.

1.2 Droits d'utilisation

Les droits d'utilisation s'analysent comme suit :

DROITS D'UTILISATION (Montants en K€)	Locations immobilières	Matériel de laboratoire	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2023	5 606	281	5 888
Augmentation	123	-	123
Diminution	(96)	-	(96)
Valeurs brutes au 30 juin 2024	5 634	281	5 915
Amortissements au 31 décembre 2023	2 034	247	2 281
Augmentation	371	34	405
Provision	(28)	-	(28)
Diminution	5	-	5
Amortissements au 30 juin 2024	2 372	281	2 653
VNC au 31 décembre 2023	3 573	34	3 606
VNC au 30 juin 2024	3 261	-	3 261

1.3 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 6 084 milliers d'euros au 30 juin 2024 contre 910 milliers d'euros au 31 décembre 2023. L'augmentation correspond principalement à la souscription d'un dépôt à terme de 5 000 milliers d'euros dont la durée est supérieure à 12 mois.

NOTE 2 : ACTIFS COURANTS

2.1 Actifs financiers courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en K€)	30 juin 2024	31 déc. 2023
Dépôts à terme courants (1)	49 890	-
Crédit d'impôt recherche (2)	303	5 785
Charges constatées d'avance (3)	2 450	2 745
Taxe sur la valeur ajoutée (4)	1 629	1 471
Produits à recevoir (5)	656	659
Fournisseurs débiteurs	16	164
Autres	18	-
Total actifs financiers courants	54 963	10 824

- (1) Le poste Dépôts à terme courants correspond à des placements de trésorerie d'une durée supérieure à 3 mois, sans risque sur le capital et dont le taux de rémunération est compris entre 3 et 4% selon les contrats.
- (2) Le poste Crédit Impôt Recherche est composé de la créance fiscale relative à l'estimation du produit au titre du premier semestre 2024, nette de la dette d'impôt sur les sociétés à payer au titre du premier semestre 2024.
- (3) Le poste de charges constatées d'avance est composé principalement de frais de recherche et développement dont principalement 1 295 k€ de charges constatées d'avances (« CCA ») sur l'avancement TEDOPI, 373 k€ de CCA sur l'avancement d'OSE-230, 153 k€ de CCA sur l'avancement d'OSE-279.
- (4) Le poste Taxe sur la valeur ajoutée inclut des demandes de remboursement de crédit de TVA pour un montant de 712 milliers d'euros et de TVA sur factures non parvenues pour 529 milliers d'euros
- (5) Le poste de produits à recevoir est principalement composé des subventions à recevoir.

NOTE 3 : ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFETS SUR LE RESULTAT

Les actifs financiers de la Société sont évalués de la manière suivante au 30 juin 2024 :

(montants en K€)	30 juin 2024				
	Valeur de l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Actifs financiers au coût amorti	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	6 084	6 084	-	6 084	-
Droits d'utilisation	3 261	3 261	-	3 261	-
Clients et comptes rattachés	4 966	4 966	-	4 966	-
Autres actifs courants (hors CCA)	54 963	54 963	-	54 963	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 856	25 856	25 856	-	-
Total Actifs financiers	95 130	95 130	25 856	69 274	-
Dettes financières non courante	37 152	37 152	3 581	-	32 754
Dettes locative non courante	2 812	2 812	-	-	2 812
Dettes financières courantes	3 236	3 236	-	-	3 236
Dettes locatives courantes	685	685	-	-	685
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 344	8 344	-	-	8 344
Total passifs financiers	52 230	52 230	3 581	-	48 649

Impact compte de résultat au 30 juin 2024	Intérêts	Variation de juste valeur
Actif JV par résultat	-	-
Prêts et créances	-	-
Actifs au coût amorti	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	325	64
Total	325	64
Dettes locative au coût amorti	(26)	-
Dettes à la JV par résultat	-	(1 086)
Passifs évalués au coût amorti	(1 731)	-
Total	(1 763)	(1 086)

NOTE 4 : CAPITAL

4.1 Capital émis

Au 30 juin 2024, le capital social s'établit à 4 365 555,40 euros. Il est divisé en 21 827 777 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,20 €.

Montants en K€ (sauf le nombre d'actions)	Capital	Prime d'émission	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital
Total au 31 décembre 2022	3 705	65 611		18 527 401
Augmentation de Capital – AGA	75	-75	373 700	18 901 101
Exercice BSA – VESTER	28	495	140 000	19 041 101
Augmentation de Capital - BSPCE 2019	2	34	10 000	19 051 101
Exercice BSA – VESTER	520	10 579	2 600 000	21 651 101
Souscription BSA – VESTER	-	90		21 651 101
Total au 31 décembre 2023	4 330	76 643	3 123 700	21 651 101
Emission d'actions gratuites (22 janvier)	23	-23	116 676	21 767 777
Exercice BSPCE 2023 (17 juin)	10	169	50 000	21 817 777
Exercice BSPCE 2023 (19 juin)	2	34	10 000	21 827 777
Total au 30 juin 2024	4 366	76 822	176 676	21 827 777

4.2 Instruments de capitaux propres autorisés mais non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2024, a délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet d'augmentation en une ou plusieurs fois, le capital pour un maximum de 750 000 actions nouvelles. Cette Assemblée Générale a également arrêté la caducité des plans antérieurs et délégué d'instruments de capitaux propres à la main du conseil d'Administration.

Le 19 juin 2024, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission de 80 000 BSPCE 2024 au profit des administrateurs non-salariés non dirigeants (soit 10 000 BSPCE par administrateur) ainsi que 95 600 AGA 2024.

Au 30 juin 2024, il reste 574 400 instruments de capitaux propres au titre de la délégué consentie par l'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2024.

4.3 Paiement fondé sur des actions

Le Groupe a émis des bons de souscription, ou BSA ainsi que des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises, ou BSPCE, ainsi que des actions gratuites.

4.3.1 – BSA / BSPCE

Le tableau suivant résume les données relatives aux bons de souscription ainsi que les hypothèses retenues pour leur évaluation conformément à la norme IFRS 2 :

Type	Date de l'assemblée Générale autorisant l'émission	Nombre de bons attribués	Date d'attribution	Nombre de bons souscrits au 30 juin 24
BSPCE 2019	13/06/2018	60 000	26/06/2019	60 000
BSPCE 2020	26/06/2019	70 000	17/06/2020	70 000
BSPCE 2021	24/06/2021	80 000	24/06/2021	80 000
BSPCE 2022	23/06/2022	80 000	23/06/2022	80 000
BSA 2022	13/07/2022	60 000	13/07/2022	60 000
BSPCE 2023	22/06/2023	80 000	22/06/2023	80 000
BSPCE 2024	19/06/2024	80 000	19/06/2024	80 000
Au 30 juin 2024		510 000		510 000

Au cours du premier semestre 2024, le Conseil d'administration a décidé d'émettre un total de 80.000 BSPCE 2024, soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non-salariés non dirigeants en fonction au 19 juin 2024.

Hypothèses sous-jacentes utilisées pour le calcul de la charge de rémunération								
Type	Juste valeur de l'action sous-jacente	Juste valeur des bons	Prix de souscription	Prix d'exercice (en €)	Date d'expiration	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation IFRS 2 lors de l'attribution (K€)
BSPCE 2019	3,5	1,3	-	3,58	26/06/24	45%	-0,21%	79
BSPCE 2020	6,2	2,6	-	6,14	17/06/25	50%	-0,31%	181
BSPCE 2021	11,3	5,2	-	11,05	24/06/26	54%	-0,25%	414
BSPCE 2022	6,6	3,4	-	6,63	23/06/27	59%	1,94%	274
BSA 2022	6,2	3,0	0,7	6,25	13/07/27	55%	1,60%	138
BSPCE 2023	3,6	1,8	-	3,57	22/06/28	60%	3,29%	147
BSPCE 2024	6,1	2,35	-	7,56	19/06/29	65%	2,62%	188

Pour l'ensemble des plans, les instruments sont exerçables immédiatement. Ils ne comportent pas de condition de performance.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». Le Groupe n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des bénéficiaires en cas de départ ou en cas de non-survenance d'un événement particulier.

Modalités d'évaluation des BSA et des BSPCE

La juste valeur des bons a été déterminée à l'aide du modèle Black & Scholes. Les méthodes

d'évaluation utilisées pour estimer la juste valeur des bons sont présentées ci-dessous :

- le cours de l'action est basé sur le cours de clôture publié des actions ordinaires ;
- le taux sans risque est déterminé sur la base du rendement des obligations d'État françaises sur une durée égale à l'échéance des bons ;
- la volatilité est déterminée sur la base du cours historique de l'action de la société et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.
- Le taux de rendement des dividendes est retenu à 0%.

La valorisation des conditions des plans est réalisée par un prestataire externe.

4.3.2 – Actions gratuites

La société a émis les plans d'actions gratuites suivants :

Type	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Juste valeur de l'action à la date d'attribution	Période d'acquisition	Conditions
AGA 2022-3	06-déc-22	116 676	7,0 €	1 an	Présence et performance
AGA 2023	23-janv-24	11 107	3,78 €	1 an	Présence
AGA 2024-1	23-janv-24	161 800	3,78 €	1 an	Présence
AGA 2024-2	23-janv-24	217 678	3,78 €	1 an	Présence
AGA 2024-3	16-avr-24	29 400	4,62 €	1 an	Présence
AGA 2024-4	19 juin-24	20 600	6,07 €	1 an	Présence
AGA 2024-5	19 juin-24	75 000	6,07 €	1 an	Présence
Au 30 juin 2024					

L'ensemble des plans sont soumis à une période d'acquisition de 1 an et une période de conservation de 1 an.

Au cours du premier semestre 2024, la société a procédé à l'attribution de 4 plans :

- Le 23 janvier 2024 :
 - o 11 107 actions gratuites au bénéfice de Nicolas Poirier.
 - o 161 800 actions gratuites au bénéfice des salariés
 - o 217 678 actions gratuites au bénéfice de Nicolas Poirier (dans le cadre de la volonté du Conseil d'Administration d'accorder au Directeur Général un instrument de motivation sous la forme d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital par an, sur 3 ans).
- Le 16 avril 2024, 29 400 actions gratuites au bénéfice d'un salarié.
- Le 19 juin 2024 :
 - o 20 600 actions gratuites au bénéfice d'un salarié.
 - o 75 000 actions gratuites au bénéfice de Nicolas Poirier.

4.3.3 - Ventilation des charges comptabilisées selon la norme IFRS 2 aux 30 juin 2024 et 2023

La charge comptabilisée au 30 juin 2024 au titre des avantages payés en instruments de capitaux propres aux mandataires sociaux, salariés et consultants s'est élevée à 879 milliers d'euros, comparé à 861 milliers d'euros au 30 juin 2023.

La contribution patronale relative aux actions gratuites s'élève à 203 milliers d'euros en 2024 contre 250 milliers d'euros en 2023. Ainsi, le montant total des charges liées aux paiements en actions est de 1 082 milliers d'euros en 2024 contre 1 111 milliers d'euros en 2023.

Tous ces avantages ont été octroyés à des mandataires sociaux et des salariés.

4.4 BSA attribués à Vester Finance

La société a signé un contrat d'Equity Line avec Vester Finance le 27 avril 2023 permettant à Vester Finance de souscrire jusqu'à 2.800.000 BSA (parité est 1 BSA pour 1 action) pour un prix d'exercice basé sur le coût unitaire moyen pondéré (CUMP) des 2 derniers jours de bourse incluant une décote maximale de 6%. Au jour de l'émission Vester s'acquitte d'un prix de souscription de 300 k€ étant précisé que ce prix étant décomposé entre une valeur nominale et une prime d'émission.

Considérant que la trésorerie qui sera versée par Vester pour exercer les BSA n'est pas fixe dans la mesure où il est indexé sur le cours de bourse de la société ce contrat entre le champ d'analyse d'IFRS.9.

Le contrat stipule par ailleurs que OSE aura la capacité de modifier les conditions d'exercice une fois qu'un montant minimal d'augmentation de capital de 600 k€ aura été atteint.

L'analyse du contrat a conduit la société à considérer le prix de souscription payé comme étant un prépaiement à la date de souscription. Jusqu'à l'atteinte d'un montant de 600 k€ l'augmentation de capital est comptabilisée pour son montant brut et la décote de 6% est comptabilisée en charges financières.

Une fois l'atteinte des 600 k€ OSE a la capacité de modifier les termes d'exercice et le contrat sortira alors du champs d'IFRS 9.

Les BSA résiduels sont considérés comme des instruments de capitaux propres et sont enregistrés lors de leurs exercices.

Le seuil des 600 k€ a été atteint en 2023.

Aucun BSA n'a été exercé par Vester Finance au cours du premier semestre 2024.

NOTE 5 : DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(Montants en K€)	30 juin 2024	31 déc. 2023
Dettes locatives non courantes	2 812	3 032
PGE	1 630	2 505
Avance BPI COVEPIT	302	328
Avance BPI CAPACITY	-	1 531
Prêt BPI 1,5M€	1 500	1 500
Prêt Région 1,5M€	1 500	1 500
Emprunts BFR	245	358
Avances remboursables - Efficlin + Effimab	10 971	11 537
PGE Resilience	1 076	-
Emprunt BEI	16 346	13 754
Emprunt BEI - Composante BSA	3 581	2 496
Dettes financières non courantes (hors dette locative)	37 152	35 509
Dettes locatives courantes	685	858
PGE	1 755	1 719
Avance BPI COVEPIT	33	7
Avance BPI CAPACITY	-	1 181
Prêt BPI 1,5M€	25	15
Prêt Région 1,5M€	15	16
Emprunt BFR	237	238
Avances remboursables - Efficlin + Effimab	158	-
PGE Resilience	257	1 341
Emprunt BEI	756	1 886
Total dettes financières courantes (hors dette locative)	3 236	6 403
Total dettes financières	43 886	45 801

Le tableau suivant présente l'échéancier des passifs financiers :

Type	< 1 an	Juin 2026	Juin 2027	Juin 2028	Juin 2029 et suivant	TOTAL
PGE	2 012	1 886	266	276	278	4 718
Avance BPI COVEPIT	33	162	140	-	-	336
Avance BPI CAPACITY	-	-	-	-	-	-
Prêt BPI 1,5M€	25	75	300	300	825	1 525
Prêt Région 1,5M€	15	300	300	300	600	1 515
Emprunts BFR	237	222	23	-	-	482
Avances remboursables - Efficlin + Effimab	158	966	1 872	2 875	5 259	11 129
Emprunt BEI	756	-	7 870	8 476	-	17 102
Emprunt BEI - Composante BSA	-	-	2 098	1 483	-	3 581
TOTAL (hors dette locative)	3 236	3 611	12 870	13 709	6 962	40 389
DETTE LOCATIVE	685	528	536	544	1 204	3 497

Dettes locatives

(montants en milliers d'euros)	Dette locative
Au 31 décembre 2023	3 890
Augmentation	123
Réduction	(421)
Autres mouvements	(95)
Ecart de conversion	-
Au 30 juin 2024	3 497

Dettes financières

Avances remboursables

(montants en K€)	COVEPIT	CAPACITY	EFFIMAB	EFFI-CLIN	TOTAL
Au 31 décembre 2023	335	2 712	4 838	6 698	14 584
Encaissement	-	-	-	-	-
Remboursement	-	(2 819)	-	(521)	(3 340)
Effet de la désactualisation	1	107	38	81	221
Autres	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2024	336	-	4 876	6 259	11 463

Le montant des avances remboursables indiqué correspond aux montants perçus par la société. Toutefois, leur remboursement est conditionné au succès du produit développé dans chacun des programmes d'aides.

Suite à un constat d'échec, les contrats, dettes et échéanciers liés aux avances CAPACITY et COVEPIT ont été revues par avenant :

- COVEPIT : Acceptation du constat d'échec en date du 17 janvier 2023 avec abandon de créance à hauteur de 1 923 841 euros. La nouvelle dette échelonnée s'élève à 351 milliers d'euros avant actualisation. Elle sera remboursée par 8 échéances trimestrielles de 42 milliers d'euros à compter du 30 juin 2025.
- CAPACITY : Acceptation du constat d'échec et de la demande de rééchelonnement en date du 23 juin 2023 avec abandon de créance à hauteur de 1 025 386 euros. La nouvelle dette échelonnée s'élève à 2 819 320 euros. Elle a été remboursée intégralement au cours du semestre.

Sous réserve de l'atteinte des conditions de succès du programme EFFICLIN, le remboursement de l'avance remboursable est prévu à partir du 30 juin 2025 et s'échelonnent à hauteur 16 échéances trimestrielles progressives jusqu'au 30 septembre 2028. Au cours du premier semestre 2024, un trop perçu d'un montant de 520 milliers d'euros a été reversé à la BPI.

Sous réserve de l'atteinte des conditions de succès du programme EFFIMAB, le remboursement de l'avance remboursable est prévu à partir du 31 décembre 2026 et s'échelonnent à hauteur 6 échéances annuelles progressives jusqu'au 31 décembre 2032.

Prêt garanti par l'Etat

(montants en K€)	PGE	PGE RESILIENCE	TOTAL
Au 31 décembre 2023	4 224	1 341	5 565
Encaissement	-	-	-
Remboursement	(875)	-	(875)
Effet de la désactualisation	36	(8)	28
Autres	-	-	-
Au 30 juin 2024	3 385	1 333	4 718

Pour faire face aux conséquences financières de la pandémie COVID-19, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé le 5 mai 2020 pour un montant total de 6 960 milliers euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. La direction a levé l'option lui permettant de rembourser ce prêt à échéance 5 ans.

Les avenants d'amortissements optionnel aux Prêts Garanti par l'Etat correspondant aux levées d'option étalant le remboursement sur 5 ans ont été signées fin mars 2021.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- Crédit Mutuel = 2 300 milliers euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).
- BNP = 2 300 milliers euros reçus le 06/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 05/06/2022 et une dernière échéance le 05/05/2026. (Taux fixe : 0,75 % / TEG : 1,44 % par an). Une commission complémentaire a été comptabilisée en date du 30/07/2021 pour 48 489 euros. La somme totale due à la clôture s'élève donc à 2 348 489 euros.
- CIC = 2 360 milliers euros reçus le 18/05/2020. 48 mensualités avec une première échéance le 15/06/2022 et une dernière échéance le 15/05/2026. (Taux fixe : 0,70 % / TEG : 1,39 % par an).

Prêt garanti par l'Etat Résilience 2023

Pour faire face aux conséquences du conflit russo-ukrainien qui a impacté ses essais cliniques, un Prêt Garanti par l'Etat a été octroyé mi 2023 pour un montant total de 1 323 milliers euros réparti entre 3 banques (CIC, CM et BNP).

Ce financement est un prêt de trésorerie d'un an immédiatement mis à disposition de l'emprunteur pour l'intégralité de son montant à la date du déblocage des fonds sur son compte-courant. Le remboursement du capital et le paiement des intérêts et des accessoires interviendra en une fois à la date d'échéance annuelle du crédit, avec la possibilité pour l'emprunteur de demander le rééchelonnement des sommes dues à l'échéance sur une période supplémentaire de 4 ans. Cette option a été levée au cours du 1^{er} semestre 2024.

Les sommes reçues et conditions se présentent selon les modalités suivantes :

- BNP = 441 milliers euros reçus le 30/05/2023, remboursés sur 60 mois à compter du 30 juin 2024. (Taux fixe : 3,65 %)
- CIC = 441 milliers euros reçus le 20/06/2023, remboursés sur 60 mois à compter du 20 juillet 2024. (Taux fixe : 3,50 %)
- Crédit Mutuel = 441 milliers euros reçus le 01/07/2023, remboursés sur 60 mois à compter du 31 juillet 2024. (Taux fixe : 3,50 %).

Emprunts bancaires

(montants en K€)	PRET BPI 1,5 M€	PRET REGION 1,5 M€	PRET CIC 400 K€	PRET CM 300 K€	TOTAL
Au 31 décembre 2023	1 515	1 516	327	269	3 627
Encaissement	-	-	-	-	-
Remboursement	-	-	(65)	(48)	(113)
Effet de la désactualisation	10	(1)	(1)	(1)	7
Autres	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2024	1 525	1 515	261	221	3 521

Prêt BPI 1500 k€

Pour soutenir la Société dans l'avancement du développement d'un test diagnostique compagnon associé à Tedopi®, la BPI a octroyé à la Société un Prêt le 2 mai 2023 pour un montant total de 1 500 milliers d'euros.

Ce test est nécessaire pour identifier les patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules (CPNPC), éligibles à un traitement par Tedopi® dans le prochain essai clinique pivot de phase 3 en préparation,

Ce financement est un prêt de 95 mois

La somme reçue et les conditions se présentent selon les modalités suivantes : 1 500 milliers euros reçus le 14/06/2023. 32 trimestres avec une première échéance le 30/06/2026 et une dernière échéance le 31/03/2031. (Taux fixe : 4,04 % par an).

Prêt CIC 400 k€

Pour renforcer la trésorerie de la Société, un prêt a été octroyé par la CIC le 15 juin 2023 pour un montant total de 400 milliers euros. Ce financement est un prêt de 36 mois avec une première échéance le 25 juin 2023 et une dernière échéance le 25 mai 2026, au taux fixe annuel de 4,17 %.

Prêt CM 300 k€

Pour renforcer la trésorerie de la Société, un prêt a été octroyé par le CM en août 2023 pour un montant total de 300 milliers euros. Ce financement est un prêt de 36 mois avec une première échéance le 31 août 2023 et une dernière échéance le 31 juillet 2026, au taux fixe annuel de 4,15 %.

Emprunt BEI

Evolution de la dette financière au 30 juin 2024 :

(montants en K€)	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TOTAL
Au 31 décembre 2023	7 333	8 307	15 640
Encaissement	-	-	
Remboursement	-	-	
Intérêts en trésorerie	249	249	497
Effet de la désactualisation	776	189	965
Intérêts payés	-	-	-
Au 30 juin 2024	8 359	8 746	17 102

Evolution du dérivé au 30 juin 2024 :

(montants en K€)	DERIVE BSA TRANCHE 1	DERIVE BSA TRANCHE 2	TOTAL
Au 31 décembre 2023	1 451	1 045	2 496
Variation de la juste valeur	647	439	1 086
Autre	-	-	-
Au 30 juin 2024	2 098	1 482	3 581

Tranche 1

Début juillet 2021, la Société a reçu le versement de 10 M€ au titre de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 12 février 2021.

Ce type de financement, accordé par la BEI, et bénéficiant d'une garantie de la Commission européenne dans le cadre du Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (dit « Plan Juncker »), vise à soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des entreprises à fort potentiel de croissance.

Cette première tranche porte un intérêt fixe annuel de 5 % payé annuellement, sur une maturité de cinq ans.

Cet emprunt est comptabilisé à sa date d'octroi à la juste-valeur puis comptabilisé ultérieurement au coût amorti. Le taux d'intérêt effectif (TEI) de la tranche 1 a été estimé à 18,564 %.

La première tranche est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA T1) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 850.000 actions de la Société (soit 4,44 % du capital social sur une base non diluée). Les BSA T1 ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché.

Le prix de souscription est de 0,01 euro par BSA, soit 8.500 euros.

Ces BSA sont assortis d'une option de vente des BSA à la main de la BEI. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (put) TRANCHE A	
Type d'option	Option de vente
Sous-jacents	BSA
Quantité	850 000
Prix de vente d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice
Date d'attribution	08/07/2021
Période d'exercice	08/07/2021 - 09/07/2026
Option plafonnée à un paiement de 15 M€ (cette option ne sera exercée le cas échéant que pour la quantité de BSA permettant d'obtenir un paiement de 15 M€, le reste des BSA sera conservé par la BEI)	
Condition d'exercice de l'option :	
	- Changement de contrôle de l'émetteur
	- Arrivée à maturité
	- Remboursement de l'emprunt
	- Défaut de paiement de l'émetteur

Ces BSA sont également assortis d'une option d'achat des BSA à la main de la Société. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (call) TRANCHE A	
Type d'option	Option d'achat
Sous-jacents	BSA
Quantité	850 000
Prix d'achat d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice
Date d'attribution	08/07/2021
Période d'exercice	08/07/2021 - 09/07/2033
Condition d'exercice de l'option :	
	- Sortie, ie. transfert de l'ensemble des actions des actionnaires clef vers un tiers
	- Les BSA doivent être exerçables et non exercés

La valorisation des BSA T1 au 30 juin 2024 se décompose en :

- BSA émis, hors options complémentaires – partie (1) : +3.05 €/action
- Option de vente à la main de la Banque – partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société – partie (3) : -0.58 €/action

Soit un total de **2.47 €/action**. Pour l'ensemble des 850 000 BSA T1 émis, la valorisation se monte donc à 2 098 milliers d'euros.

Compte tenu des caractéristiques du contrat d'emprunt, cet instrument financier est considéré comme un instrument hybride constitué d'un hôte (dette) et de dérivés incorporés (BSA Call and Put)

- La dette (relative à la tranche 1) est évaluée selon la méthode du coût amorti incluant des frais d'émission correspondant à la juste valeur des BSA (à la date d'émission) pour 4,19 millions d'euros et tenant compte d'un TIE de 18,56 %.
- Les BSA T1 constituent des dérivés passifs à évaluer en juste valeur par résultat à chaque clôture.

Tranche 2

Début décembre 2022, la Société a reçu le versement de 10 M€ au titre de la deuxième tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 12 février 2021.

Cette deuxième tranche porte un intérêt fixe annuel de 5 % payé annuellement, sur une maturité de cinq ans.

Cet emprunt est comptabilisé à sa date d'octroi à la juste-valeur puis comptabilisé ultérieurement au coût amorti. Le taux d'intérêt effectif (TEI) de la tranche 2 a été estimé à 10,48%.

La deuxième tranche (T2) est accompagnée de l'émission de bons de souscription d'actions (BSA T2) au profit de la BEI ouvrant droit, en cas d'exercice, à la souscription de 550.000 actions de la Société (soit 2,97 % du capital social sur une base non diluée). Les BSA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché.

Le prix de souscription est de 0,01 euro par BSA, soit 5.500 euros.

Ces BSA T2 sont assortis d'une option de vente des BSA à la main de la BEI. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (put) TRANCHE B	
Type d'option	Option de vente
Sous-jacents	BSA
Quantité	550 000
Prix de vente d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice
Date d'attribution	01/12/2022
Période d'exercice	01/12/2022 - 01/12/2027
Option plafonnée à un paiement de 15 M€ (cette option ne sera exercée le cas échéant que pour la quantité de BSA permettant d'obtenir un paiement de 15 M€, le reste des BSA sera conservé par la BEI)	
Condition d'exercice de l'option :	
	- Changement de contrôle de l'émetteur
	- Arrivée à maturité
	- Remboursement de l'emprunt
	- Défaut de paiement de l'émetteur

Ces BSA T2 sont également assortis d'une option d'achat des BSA à la main de la Société. Les caractéristiques de cette option sont les suivantes :

BSA BEI (call) TRANCHE B	
Type d'option	Option d'achat
Sous-jacents	BSA
Quantité	550 000
Prix d'achat d'un BSA	Spot de l'action OSE - Prix d'exercice
Date d'attribution	01/12/2022
Période d'exercice	01/12/2022 - 01/12/2027
Condition d'exercice de l'option :	<p>- Sortie, ie. transfert de l'ensemble des actions des actionnaires clef vers un tiers</p> <p>- Les BSA doivent être exerçables et non exercés</p>

La valorisation des BSA T2 au 30 juin 2024 se décompose en :

- BSA T2 émis, hors options complémentaires – partie (1) : +3.52 €/action
- Option de vente à la main de la Banque – partie (2) : +0.00 €/action
- Option d'achat à la main de la Société – partie (3) : -0.83 €/action

Soit un total de **2.69 €/action**. Pour l'ensemble des 550 000 BSA T2 émis, la valorisation se monte donc à 1 482 milliers d'euros.

Compte tenu des caractéristiques du contrat d'emprunt, cet instrument financier est considéré comme un instrument hybride constitué d'un hôte (dette) et de dérivés incorporés (BSA Call and Put)

- La dette (relative à la tranche 2) est évaluée selon la méthode du coût amorti incluant des frais d'émission correspondant à la juste valeur des BSA (à la date d'émission) pour 2,05 millions d'euros et tenant compte d'un TIE de 10,48 %.
- Les BSA T2 constituent des dérivés passifs à évaluer en juste valeur par résultat à chaque clôture.

La valorisation de l'intégralité des BSA (T1 et T2) adossée à cet emprunt au 30 juin 2024 s'élève à **3,58 millions d'euros** et l'impact de variation de juste valeur par résultat à **1,09 million d'euros**.

NOTE 6 : PASSIFS COURANTS

6.1. Autres passifs courants

(montants en K€)	30 juin 2024	31 déc. 2023
Produits constatés d'avance	2 894	347
Divers	8	4
Total autres passifs courants	2 902	351

L'augmentation des produits constatés d'avance est liée au contrat signé avec Abbvie (voir note 8.1) pour un montant de 2 800 milliers d'euros.

NOTE 7 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Les provisions s'analysent comme suit :

PROVISIONS (montants en K€)	Engagement de retraite	Risques et litiges	TOTAL
Au 31 décembre 2023	429	-	429
Dotation / coût des services passés	36	-	36
Coût financiers	-	-	-
Reprise	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	-
Au 30 juin 2024	464	-	464

Provision pour engagement retraite

La provision engagement retraite est évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective de l'industrie pharmaceutique et selon la nouvelle méthode IFRIC. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Tableau de mortalité : table réglementaire TH/TF 00-02,
- Age de la retraite estimé : 64 ans,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 2 %,
- Rotation des effectifs : turn-over faible,
- Taux d'actualisation : 3,87 %
- Taux de cotisations sociales : entre 44 % et 46 % selon les catégories.

Au 30 Juin 2024, l'effectif moyen mensuel s'élève à 52 contre 62 au 30 juin 2023.

NOTE 8 : RESULTAT OPERATIONNEL

8.1. Revenus des accords de collaboration

Au 30 juin 2024, les revenus opérationnels se décomposent comme suit :

(montants en K€)	Chiffre d'affaires 30 juin 2024	Produits const. d'avance 30 juin 2024	Chiffre d'affaires 30 juin 2023	Produits const. d'avance 30 juin 2023
Contrat ABBVIE	42 245	2 800	-	-
Contrat BI (2018) - Refacturation coûts directs	1 266	94	1 091	148
Contrat BI (2018) - Amendement 2024	25 300	-	-	-
Contrat Servier - Refacturation prod. lots techniques	-	-	260	-
Contrat Veloxis - refacturation propriété intellectuelle	44	-	7	-
Ventes de flacons Tedopi dans la cadre de l'EAP*	192	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Au 30 juin 2024	69 047	2 894	1 358	148

*EAP = Early Access to medicinal products (autorisation d'accès compassionnel)

Le chiffre d'affaires de 69 046 milliers d'euros est composé des produits issus des contrats avec nos partenaires industriels :

Contrat Abbvie

Dans le cadre de ce contrat entré en application le 15 avril 2024, OSE octroie à ABBVIE une licence exclusive sur des droits de propriété intellectuelle du produit OSE-230. A ce titre, la Société bénéficie d'un paiement initial de 48 000 milliers de dollars (soit 45 045 milliers d'euros). Le contrat prévoit également des paiements d'étapes et des royalties sur les ventes.

L'analyse du contrat ABBVIE au regard de la norme IFRS.15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Une licence exclusive.
- Des travaux de développement prévus au contrat (le « Transition Development Plan »).

Le prix de transaction est composé

- d'un upfront,
- de milestones de développement,
- de royalties,

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en utilisant la méthode résiduelle. Le prix de transaction des travaux de développement a été évalués à 7,9 millions d'euros (comprenant une marge à deux chiffres) et le prix de la licence à 37,1 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat, soit un montant de 37,1 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le chiffre d'affaires alloué aux travaux de développement est reconnu à l'avancement des coûts et s'élève à 5 140 milliers d'euros au 30 juin 2024. Un produit différé d'un montant de 2 800 milliers d'euros a été reconnu au titre des travaux restant à réaliser.

L'évaluation du chiffre d'affaires attribué à la licence est variable compte tenu de l'incertitude liés à l'atteinte des jalons (milestones) et des royalties. A chaque atteinte de jalon (milestones), celui-ci devenant hautement probable, il peut être réintégré au prix de transaction et ainsi reconnu en chiffre d'affaires. Par ailleurs, tant qu'OSE participe au développement, une partie du prix de transaction doit être allouée aux prestations de développement.

Boehringer Ingelheim (BI)

L'analyse du contrat BI au regard de la norme IFRS.15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Une licence sur la technologie d'OSE liée à OSE-172 pour le développement et la commercialisation
- Une prestation de développement

Le prix de transaction est composé

- d'un upfront,
- de milestones de développement,
- de royalties,
- de la refacturation d'une partie des frais de développement.

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en utilisant la méthode résiduelle.

Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat. Néanmoins, l'évaluation du chiffre d'affaires attribué à la licence est variable compte tenu de l'incertitude liés à l'atteinte des jalons (milestones) et des royalties.

A chaque atteinte de jalon (milestones), celui-ci devenant hautement probable, il peut être réintégré au prix de transaction et ainsi reconnu en chiffre d'affaires. Par ailleurs, tant qu'OSE participe au développement, une partie du prix de transaction doit être allouée aux prestations de développement.

En conséquence il a été reconnu en chiffre d'affaires :

- Au titre du premier semestre 2024 : 1 266 milliers d'euros liés à la refacturation de coûts de développement incluant un pourcentage de marge (à deux chiffres) et reconnu au rythme des coûts engagés.
- Au titre du premier semestre 2023 : 1 091 milliers d'euros liés à la refacturation de coûts de développement incluant un pourcentage de marge (à deux chiffres) et reconnu au rythme des coûts engagés.

Le 21 mai 2024, OSE et BI ont signé un amendement au contrat conduisant à abaisser le montant de royalties prévu dans le contrat initial, en contrepartie des paiements prenant la forme d'un rachat de royalties. Le contrat prévoit 2 étapes possibles :

- un premier rachat partiel des royalties à effet immédiat, en contrepartie d'un paiement unique de 25,3 millions d'euros.
- un second rachat partiel facultatif des royalties, pouvant être exercé à la main de BI à tout

moment avant le lancement de la phase III, pour un montant forfaitaire de 33 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, les 25,3 millions d'euros ont été reconnus en revenus. Le second rachat facultatif ne sera reconnu en revenu qu'à la date du potentiel exercice du rachat partiel par BI.

Servier

Suite à la décision commune de Servier et d'OSE de mettre fin au contrat en 2023, la société a refacturé au cours du premier semestre 2023, à l'euro, 260 milliers d'euros de frais de production de lots cliniques et une partie des frais de propriété intellectuelle.

Veloxis

L'analyse du contrat Veloxis au regard de la norme IFRS 15 a fait ressortir deux obligations de performance :

- Transfert de la propriété intellectuelle (molécule FR104)
- Ventes de produits relatifs à la molécule FR104

Le prix de transaction est alloué aux deux obligations de performance identifiées en proportion des prix de vente spécifiques de chacune de ces obligations. Il est appliqué une marge à deux chiffres sur la vente des produits. Le chiffre d'affaires alloué à la licence est reconnu à la date de cession de la licence, correspondant à la date de signature du contrat. Le chiffre d'affaires alloué à la vente de produits est reconnu au moment de la livraison.

En conséquence, il a été reconnu en chiffre d'affaires :

- Au cours du premier semestre 2024, 44 milliers d'euros liés à la refacturation de frais de propriété intellectuelle ;
- Au cours du premier semestre 2023, 7 milliers d'euros liés à la refacturation de frais de propriété intellectuelle.

8.2. Autres produits

Le 21 mai 2024, OSE et BI ont signé un *Asset Purchase Agreement* portant sur la cession d'un actif issu de la plateforme 'cis-targeting'² anti-PD1/cytokine. La transaction est rémunérée :

- par un paiement immédiat de 13,5 millions d'euros
- par un potentiel paiement d'étape d'un montant de 17,5 millions d'euros, dont BI est redevable à la date de début d'un éventuel développement clinique.

S'agissant d'une cession d'actif incorporel, la société reconnaît les produits liés au contrat en « Autres produits », conformément à IAS 38. Le transfert de l'actif étant effectif dès la date de signature du contrat, les 13,5 millions d'euros sont reconnus immédiatement. Le paiement d'étape sera reconnu en cas de réalisation de la condition.

² Cis-targeting: les anticorps bispécifiques ont la capacité de cibler des cellules dans une orientation de liaison cis ou trans. Dans la liaison trans, l'anticorps reconnaît deux antigènes différents, chacun exprimé sur une population de cellules distincte de l'autre, et peut lier entre elles deux populations différentes de cellules (par exemple, les cellules T « engagers »). L'anticorps bispécifique de la liaison cis cible deux antigènes exprimés sur la même cellule, permettant une activation préférentielle des types souhaités de cellules immunitaires tout en minimisant l'activation des autres cellules (Segués A. et al. International Review of Cell and Molecular Biology 2022).

8.3. Frais de recherche et développement

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (montants en K€)	30 juin 2024	30 juin 2023
Sous-traitance	11 298	9 622
Honoraires	770	857
Consommables et petits équipements	559	550
Publicités et relations presse	11	36
Charges de personnel	3 304	3 512
Dotations/reprise aux amortissements et provisions	1 450	1 373
Provision pour Risques/Litiges	12	(346)
Impôts et taxes	-	41
Autres	110	154
Frais de recherche et développement (hors subventions reçues)	17 514	15 799
Crédit d'impôt recherche	(3 607)	(2 448)
Subventions	(24)	(3 659)
Total des dépenses de recherche et développement	13 883	9 692

En 2023, compte tenu d'un contexte économique tendu, la Direction avait mis en place un plan de réduction des dépenses opérationnelles et sociales qui s'était traduit par une baisse générale des dépenses (consommables, honoraires, etc.).

Sur le premier semestre 2024, les activités ont pu reprendre. Ainsi, les charges de sous-traitance sont expliquées par les phases de développement des produits, et notamment le lancement de l'essai clinique de phase 3 pour Tedopi, incluant le développement d'un test compagnon, la fin de l'essai clinique de phase 2 pour OSE-127, l'essai clinique de phase 1 pour OSE-129, les coûts de CMC et d'étude de toxicologie préclinique pour OSE-230.

En 2023, le poste subvention s'expliquait par l'abandon de créance de l'avance remboursable du PSPC Covepit, pour 2 949 milliers d'euros.

Ainsi, après déduction du CIR et des subventions, le montant total des frais de R&D s'élève à 13 883 milliers d'euros.

8.4. Frais généraux

FRAIS GENERAUX (montants en K€)	30 juin 2024	30 juin 2023
Honoraires	964	1 171
Consommables et petits équipements	9	6
Publicités et relations presse	74	36
Charges de personnel	2 082	1 313
Dotation aux amortissements et provisions	214	455
Provision pour Risques/Litiges	24	(59)
Impôts et taxes	189	30
Jetons de présence	114	175
Autres	617	478
Frais de recherche et développement (hors subventions reçues)	4 286	3 604

Les honoraires comprennent les prestations juridiques, financières (communication financière, comptabilité...), et ressources humaines. La diminution par rapport à 2023 s'explique par la poursuite du plan de réduction des dépenses. Figurait également en 2023 les frais de commissions pour la mise en place du plan d'Equity Line.

La hausse des charges de personnel s'explique notamment par l'attribution de primes exceptionnelles faisant suite à la signature des partenariats structurants pour la Société, et le rattrapage de salaire sur 2024 des salaires réduits en 2023 des dirigeants.

Le poste « Autres » reprend notamment les charges locatives.

8.5. Charges de personnel

Les charges de personnel imputées en frais de recherche et développement pour 3 304 milliers d'euros et en frais généraux pour 2 082 milliers d'euros se répartissent comme suit :

(montants en K€)	30 juin 2024	30 juin 2023
Salaires et charges sociales	5 350	4 853
Jetons de présence	114	175
Engagements de retraite	36	(29)
Total frais de personnel hors IFRS 2	5 500	4 999
Charges liées aux paiements en actions relatives au personnel	1 082	1 415
Total charge IFRS 2	1 082	1 415

Au 30 juin 2024, l'effectif moyen s'élève à 52 contre 62 au 31 décembre 2023.

NOTE 9 : RESULTAT FINANCIER

RÉSULTAT FINANCIER (montants en K€)	30 juin 2024	30 juin 2023
Gain de change	2	32
Revenus sur équivalents de trésorerie	325	70
Variation juste valeur dérivé passif (BSA)		2 555
Variation juste valeur VMP	64	1
Total des produits financiers	391	2 658
Perte de change	48	45
Charges d'intérêts	1 731	1 010
Variation juste valeur dérivé passif (BSA)	1 086	12
Intérêts Dettes Locatives	26	29
Autres charges financières	108	-
Total des charges financières	2 998	1 096
Résultat financier	2 606	1 562

La variation du résultat financier s'explique principalement par :

- la variation de juste valeur du dérivé passif BSA dans le cadre du contrat BEI, qui représente une charge de 1,1 millions d'euros (comparé à un produit de 1,9 million d'euros en juin 2023) ;
- La hausse de la charge d'intérêts, en lien principalement avec l'emprunt BEI.

NOTE 10 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Au 30 juin 2024, conformément à IAS 34, la charge d'impôt est calculée sur la base du taux moyen annuel d'impôt appliqué au résultat avant impôt. Depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre de la loi de finance 2019 modifiant le régime d'imposition des produits de cession ou concession des brevets, la société a retenu un taux d'impôt différé de 10 % pour le calcul des impôts différés passifs et actifs générés en France.

Au cours du premier semestre 2024, la société a consommé 30,8 millions de déficits, conduisant à un solde de déficits reportables s'élevant à 89,2 millions d'euros au 30 juin 2024 (contre 120 millions d'euros au 31 décembre 2023).

NOTE 11 : ENGAGEMENTS

Il n'y a pas eu de variation significative des engagements hors bilan depuis le 31 décembre 2023.

NOTE 12 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

RÉSULTAT PAR ACTION	30 juin 2024	30 juin 2023
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	21 759 035	18 624 665
Résultat net (perte) de l'exercice	57 175	(11 860)
Résultat de base par action (€/action)	2,63	(0,64)
Résultat dilué par action (€/action)	2,27	(0,64)

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du groupe sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique du groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. Aucun changement n'a été constaté du 31 décembre 2023 au 30 juin 2024.

NOTE 14 : PARTIES LIEES

14.1. Rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations versées aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration s'analysent de la façon suivante :

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (montants en K€)	30 juin 2024	30 juin 2023
Salaires et autres avantages à court terme *	1 131	352
Jetons de présence	114	175
Paiements fondés sur des actions **	596	881
Honoraires	-	7
TOTAL	1 841	1 415

* Hors charges sociales, dont 604 K€ de primes exceptionnelles

** Relatifs à l'attribution d'actions gratuites et de BSA/BSPCE

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 4.3.

La hausse des salaires des dirigeants sur le 1^{er} semestre 2024 s'expliquent par :

- Le rattrapage des salaires diminués en 2023, sur 2024 ;
- L'attribution des primes exceptionnelles faisant suite à la signature des contrats de partenariats structurants pour la Société.

NOTE 15 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

OSE-127 (Lusvertikimab)

Le 24 juillet, la Société a annoncé des résultats positifs d'efficacité de Lusvertikimab dans l'essai clinique de phase 2 pour le traitement de la rectocolite hémorragique. En effet, Lusvertikimab démontre une efficacité significative lors de la phase d'induction de 10 semaines de traitement dans l'étude randomisée en double aveugle de phase 2 CotiKiS. Son profil de sécurité et de tolérance est favorable dans l'ensemble de la population de patients pour les deux doses testées et pendant la phase de traitement d'extension en ouvert. Il s'agit donc de la première étude d'efficacité positive d'un anticorps anti-IL7R ouvrant la voie pour le futur développement d'un potentiel « First-in-Class » antagoniste de l'Interleukine-7.

Le 1er juillet, la Société a également annoncé la publication dans 'Blood' d'un article sur les dernières données précliniques d'efficacité de l'utilisation de son antagoniste du récepteur à l'IL-7 (IL-7R), Lusvertikimab (OSE-127), dans le traitement de la Leucémie Aiguë Lymphoblastique à cellules précurseurs B et T (LAL-B et -T). 'Blood' est une revue scientifique à Comité de lecture publiée par l'American Society of Hematology.

Ces travaux sur des modèles in vivo de xénogreffes avec des cellules issues de patients (modèles PDX, Patient-Derived Xenograft) ont permis d'évaluer le potentiel thérapeutique du Lusvertikimab pour cibler et bloquer l'expression élevée et dérégulée de l'IL-7R chez 85 % des patients atteints de leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) à cellules précurseurs B ou à cellules T (LAL-B-T).

Boehringer Ingelheim

Le 3 juillet 2024, la Société et Boehringer Ingelheim ont annoncé que Boehringer Ingelheim allait poursuivre l'avancée vers la prochaine phase de développement clinique de leur programme first-in-class SIRPα en immuno-oncologie. Boehringer Ingelheim poursuivra ce programme avec un anticorps inhibiteur SIRPα perfectionné de nouvelle génération qui sera maintenant évalué dans une étude de Phase 1b en oncologie et Phase 2 en maladie cardiovasculaire-renal-metaboliques.

Tedopi

Le 10 septembre 2024, la Société a annoncé le lancement international d'Artemia, l'étude de Phase 3 d'enregistrement du vaccin thérapeutique Tedopi® en deuxième ligne de traitement du cancer du poumon non à petites cellules. Cette annonce fait suite à l'approbation des autorités réglementaires de 14 pays dont les Etats-Unis, le Canada, l'Europe et le Royaume-Uni.

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2024

1.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

1.1.1 *Structure du capital au 30 juin 2024*

Le capital social de la Société au 30 juin 2024 s'élevait à 4.365.555,40 euros, divisé en 21.827.777 actions de valeur nominale 0,20€, entièrement souscrites.

Au 30 juin 2024, la répartition du capital et des droits de vote de la Société était comme suit :

Actionnaires	au 30/06/2024		
	nb d'actions	% capital	% droits de vote
Emile Loria (1)	2 509 804	11,61%	8,74%
Dominique Costantini	2 017 163	9,25%	14,01%
Nicolas Poirier	459 478	2,11%	2,27%
Maryvonne Hiance (2)	384 084	1,76%	2,67%
Mandataires sociaux et autres salariés	401 934	1,84%	2,23%
Public	16 045 314	73,44%	70,09%
TOTAL au 30/06/2024	21 817 777	100%	100%

(1) *Au mieux des informations dont dispose la Société au moment de la publication du présent Document*

(2) *Directement et indirectement par l'intermédiaire de sa Société patrimoniale HIANCE MD2A*

1.1.2 *Développement de l'activité de la Société*

JUIN 2024

- OSE Immunotherapeutics a conclu un accord commercial et de partage de revenus avec un mondial leader mondial dans la recherche et le traitement contre le cancer, le *Memorial Sloan Kettering Cancer Center* (MSK).

Cet accord mondial et exclusif avec le MSK porte sur des droits attachés à des brevets d'OSE Immunotherapeutics et des brevets codétenus avec le MSK dans le domaine des thérapies par cellules CAR (*Chimeric Antigen Receptor*) dans le traitement de cancers exprimant l'Interleukine-7 Récepteur (IL-7R), en particulier les tumeurs hématologiques comme la Leucémie Aiguë Lymphoblastique. Dans le cadre de cet accord, le MSK conduira la recherche, le développement et les activités de commercialisation puis ultérieurement, partagera des revenus potentiels avec OSE Immunotherapeutics.

- La Société a présenté des données précliniques sur sa plateforme ARNm (Acide Ribonucléique messenger) thérapeutique dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires au congrès annuel FOCIS (*Federation of Clinical Immunology Societies*) à San Francisco.

Cette plateforme présente un potentiel de délivrance de médicaments d'immunothérapie innovants et vise une nouvelle biologie qui ne peut pas être ciblée avec les traitements biologiques

standards. Cet ARNm thérapeutique IL-35 innovant ouvre des perspectives de traitement dans les maladies auto-immunes et inflammatoires, en particulier dans l'hépatite auto-immune, un désordre inflammatoire et immunitaire grave du foie, dont le besoin médical non satisfait est important.

- OSE Immunotherapeutics et le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ont présenté une analyse positive des données issues de la première utilisation en transplantation rénale de l'anti-CD28 FR104/VEL-101 au congrès annuel ATC (*American Transplant Congress*). Les données ont montré la sécurité du produit administré en combinaison et les premiers signes d'efficacité sans aucun rejet aigu après un an de suivi chez les 8 patients ayant reçu un an complet de traitement.

À ce même congrès, deux autres communications orales ont été présentées :

- Une communication présentée par Veloxis Pharmaceuticals, le partenaire d'OSE Immunotherapeutics, montrait les résultats de l'essai clinique d'escalade de dose de Phase 1 évaluant la sécurité, la pharmacodynamique et la pharmacocinétique de doses uniques croissantes de FR104/VEL-101 administré en sous-cutané chez des participants sains.
- Une communication présentée par l'équipe du Pr. Richard Pierson (Massachusetts General Hospital, Harvard University, Boston, États-Unis), rapportait les données précliniques positives d'efficacité de FR104/VEL-101 administré en monothérapie ou en combinaison avec un anticorps anti-CD40L pour prévenir le rejet chronique et aigu d'une allogreffe cardiaque.

MAI 2024

- OSE Immunotherapeutics et Boehringer Ingelheim ont étendu leur collaboration avec deux nouveaux projets :

- Un nouveau programme préclinique sera lancé pour développer des traitements d'activation des cellules immunitaires via l'acquisition d'un actif issu de la plateforme 'cis-targeting'³ anti-PD1/cytokine développé par OSE.

Selon les termes de cette acquisition d'actif préclinique, OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement à la signature de 13,5 millions d'euros et pourra recevoir un paiement d'étape potentiel à court terme de 17,5 millions d'euros.

- Un amendement à l'accord actuel de collaboration et de licence portant sur les programmes anti-SIRPα BI 765063 et BI 770371 (en évaluation clinique dans des études de Phase 1 dans les tumeurs solides avancées) prévoit l'extension du développement de ces programmes aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM).

Cet amendement prévoit le rachat partiel par Boehringer Ingelheim des futures royalties et d'un paiement unique de 25,3 millions d'euros. Par ailleurs, Boehringer Ingelheim bénéficiera d'une

³ Cis-targeting: les anticorps bispécifiques ont la capacité de cibler des cellules dans une orientation de liaison cis ou trans. Dans la liaison trans, l'anticorps reconnaît deux antigènes différents, chacun exprimé sur une population de cellules distincte de l'autre, et peut lier entre elles deux populations différentes de cellules (par exemple, les cellules T « engagées »). L'anticorps bispécifique de la liaison cis cible deux antigènes exprimés sur la même cellule, permettant une activation préférentielle des types souhaités de cellules immunitaires tout en minimisant l'activation des autres cellules (Segués A. et al. *International Review of Cell and Molecular Biology* 2022).

option de rachat supplémentaire lors d'un développement ultérieur qui déclenchera un paiement unique ainsi que l'augmentation d'un paiement d'étape sur les ventes. Tous les autres paiements d'étapes de développement, réglementaires et sur les ventes jusqu'à 1,1 milliard d'euros sont maintenus, comme convenu entre les parties dans leur accord initial.

AVRIL 2024

- Entrée en vigueur de la licence mondiale octroyée par OSE Immunotherapeutics à AbbVie pour le développement d'OSE-230, un anticorps monoclonal au stade préclinique dans la résolution de l'inflammation chronique et sévère, avec la fin de la période d'attente prévue par la loi Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act.
- La Société a reçu un financement non dilutif de 8,4 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré par Bpifrance pour le compte de l'État. Ce financement public vise à soutenir l'essai clinique de Phase 3 d'enregistrement de Tedopi®, vaccin contre le cancer à base de néo-épitopes, en deuxième ligne de traitement dans le cancer du poumon non à petites cellules, chez des patient HLA-A2 positifs, en résistance secondaire ou acquise à l'immunothérapie anti-PD-(L)1.
- Des nouvelles données ont été publiées dans la revue à Comité de lecture Journal of Immunology sur CLEC-1. La collaboration avec le Dr Elise Chiffolleau au Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie de Nantes a montré, pour la première fois, que montre que CLEC-1 agit comme un point de contrôle immunitaire sur le contrôle de la réponse immune aiguë dans un contexte d'inflammation stérile.

MARS 2024

- OSE Immunotherapeutics a annoncé la fin du recrutement dans l'étude clinique de Phase 2b de Lusvertikimab (*étude CoTikiS*) évalué chez des patients souffrant de rectocolite hémorragique. Les premiers résultats d'efficacité post-phase d'induction (critère principal à la semaine 10) et une première évaluation après 6 mois de traitement dans la phase d'extension en ouvert étaient attendus mi-2024.
- La Société a annoncé la présentation de deux posters portant sur des programmes de recherche préclinique en immuno-oncologie (CLEC-1 et la cytokine 'cis-demasking') au congrès annuel 2024 de l'AACR (American Association for Cancer Research) prévu à San Diego (Californie) en avril.

FEVRIER 2024

- OSE Immunotherapeutics et AbbVie ont conclu un partenariat stratégique pour développer OSE-230, un anticorps monoclonal dans la résolution de l'inflammation sévère et chronique.

Selon les termes de cet accord, AbbVie a obtenu une licence mondiale exclusive pour développer, fabriquer et commercialiser OSE-230. OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement initial de 48 millions de dollars et pourra recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en paiements d'étapes de développement, réglementaires et de commercialisation. Par ailleurs, OSE Immunotherapeutics pourra recevoir des redevances échelonnées sur les ventes nettes mondiales d'OSE-230.

- Les derniers résultats positifs de la phase 1/2 d'OSE-279 ont été présentés au congrès de l'ESMO *Targeted Anticancer Therapy Congress* à Paris. Ces résultats ont montré un bon profil de pharmacocinétique et de pharmacodynamique ainsi qu'un profil de tolérance acceptable, conforme au développement précédent des anti-PD1, et un signal élevé d'efficacité chez les 20 premiers patients représentant 13 types différents de tumeurs.

1.1.3 Emission de BSA, BSPCE, actions gratuites (« AGA »)

Au cours du premier semestre 2024, les instruments financiers suivants ont été émis ou attribués :

Emission de 80.000 BSPCE

Conformément à l'article L.225-44 du Code de commerce tel que modifié par la loi PACTE du 22 mai 2019, il est désormais possible de rémunérer les administrateurs indépendants par le biais de BSPCE.

Ainsi, le Conseil d'administration réuni le 19 juin 2024, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale mixte du 19 juin 2024, a attribué 80.000 BSPCE soit 10.000 BSPCE au bénéfice de chacun des administrateurs non-salariés non dirigeants en fonction au 19 juin 2024, conformément à l'article 163 bis G II du Code Général des impôts.

Ces BSPCE, attribués gratuitement, pourront être exercés du 19 juin 2024 au 16 juin 2029 et donneront le droit de souscrire à 80.000 actions nouvelles au prix de 7,56 euros par action.

1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

PRODUITS PROPRIÉTAIRES EN DÉVELOPPEMENT CLINIQUE

- TEDOPI® : DÉMARRAGE DE L'ÉTUDE DE PHASE 3 D'ENREGISTREMENT EN DEUXIÈME LIGNE DE TRAITEMENT DANS LE CANCER DU POUMON NON À PETITES CELLULES (CPNPC)

- Tedopi® est une immunothérapie d'activation des lymphocytes T spécifiques contre les cellules cancéreuses, « *off-the-shelf* » à base de néo-épitopes. Ce vaccin thérapeutique contre le cancer est le produit de la Société le plus avancé en développement clinique.
- Artemia est une étude clinique internationale de Phase 3 randomisée, en ouvert, comparant l'efficacité et la tolérance de Tedopi® administré en monothérapie en deuxième ligne *versus* le traitement standard chez des patients HLA-A2 positifs atteint d'un CPNPC métastatique en résistance secondaire aux inhibiteurs de points de contrôle (IPC). Le critère principal est la survie globale. Cet essai pivot confirmatoire inclura 363 patients et vise à soutenir l'enregistrement réglementaire de Tedopi® en deuxième ligne de traitement du CPNPC dans 14 pays (États-Unis, Canada, Europe et Royaume-Uni).

- Le design de l'étude a été présenté en poster « Trial in Progress » au '2024 World Conference on Lung Cancer' (WCLC) à San Diego (7-10 septembre 2024) et au congrès 'European Society for Medical Oncology Congress 2024' (ESMO) à Barcelone (13-17 septembre 2024).
- La Société a reçu un financement non dilutif de 8,4 millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets « i-Démo » du plan France 2030 opéré par Bpifrance pour le compte de l'État. Ce financement public soutiendra l'essai clinique de Phase 3 d'enregistrement de Tedopi®, Artemia.
- L'étude Artemia repose sur les résultats positifs de la première étude de phase 3 de Tedopi®, nommée Atalante-1, menée en troisième ligne de traitement chez les patients HLA-A2 positifs, atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules et en résistance secondaire aux checkpoints inhibiteurs immunitaires. Tedopi® a montré un ratio bénéfice/risque favorable par rapport au traitement standard (docetaxel ou pemetrexed). En particulier, la survie globale avait été significativement améliorée avec un taux à un an de 44,4 % dans le groupe Tedopi® versus 27,5 % dans le groupe chimiothérapie. Ces résultats avaient permis l'autorisation d'accès compassionnels en France et en Italie, et un accès élargi en Espagne en mars 2023.

TROIS ESSAIS CLINIQUES DE PHASE 2 EN COURS AVEC TEDOPI® EN COMBINAISON DANS LE CANCER DU POUMON NON À PETITES CELLULES, LE CANCER DU PANCRÉAS ET LE CANCER DE L'OVAIRE, EN COLLABORATION AVEC DES GROUPES EXPERTS EN ONCOLOGIE

- En parallèle, trois études cliniques exploratoires de phase 2 sont en cours sous la promotion de groupes cliniques coopérateurs en oncologie, pour explorer l'intérêt de Tedopi® en combinaison dans différents types de tumeurs solides :
 - Étude en cours dans le cancer du poumon non à petites cellules, promue et menée par FoRT, une fondation italienne en oncologie. Cette étude vise à évaluer Tedopi® en combinaison avec un inhibiteur de point de contrôle, Opdivo® (nivolumab), versus Tedopi® en combinaison avec une chimiothérapie, versus une chimiothérapie seule en seconde ligne de traitement après une première ligne de chimio-immunothérapie. L'essai clinique se poursuit sur 2024.
 - Étude en cours dans le cancer de l'ovaire, promue et menée par ARCAGY-GINECO (étude TEDOVA). Cette étude vise à évaluer Tedopi® en traitement de maintenance, seul ou en combinaison avec un inhibiteur de point de contrôle immunitaire anti-PD1, Keytruda® (pembrolizumab), versus le traitement de référence chez des patientes atteintes d'un cancer de l'ovaire en situation de première ou de deuxième rechute platine sensible, dont la maladie est contrôlée après chimiothérapie avec platine et ayant déjà reçu un traitement par bevacizumab et inhibiteur de PARP. L'essai clinique se poursuit sur 2024.
 - Étude en cours dans le cancer du pancréas, promue et menée par GERCOR (étude TEDOPaM). Cette étude a pour objectif d'évaluer Tedopi® en association avec chimiothérapie par FOLFIRI versus FOLFIRI en traitement de maintenance chez des patients de génotype HLA-A2 souffrant d'un adénocarcinome pancréatique (ADCP) avancé ou métastatique, sans progression après 8 cycles d'une chimiothérapie d'induction par FOLFIRINOX. Le recrutement a été terminé en 2023.

- **LUSVERTIKIMAB (OSE-127) : EN MARS 2024, FIN DU RECRUTEMENT DANS L'ÉTUDE DE PHASE 2 DANS LA RECTOCOLITE HÉMORRAGIQUE ET EN JUILLET 2024, PREMIERS RÉSULTATS POSITIFS DE L'ÉTUDE ; DES DONNÉES PRÉCLINIQUES EN HÉMATOLOGIE**

- Lusvertikimab (OSE-127) est un anticorps monoclonal immunomodulateur qui vise le récepteur CD127, la chaîne alpha du récepteur de l'Interleukine-7, en phase 2 clinique dans la rectocolite hémorragique (RCH) active modérée à sévère, une maladie inflammatoire chronique de l'intestin et du rectum.
- Après une fin du recrutement en mars 2024, OSE Immunotherapeutics a annoncé, en juillet 2024 les premiers résultats d'efficacité et de tolérance positifs de Lusvertikimab dans l'essai de phase 2 de preuve de concept CotiKiS dans la RCH :
 - Lusvertikimab démontre une efficacité significative lors de la phase d'induction de 10 semaines de traitement.
 - Profil de sécurité et de tolérance favorable dans l'ensemble de la population de patients pour les deux doses testées et pendant la phase de traitement d'extension en ouvert.
- En juillet 2024, un article sur les dernières données précliniques d'efficacité de l'utilisation de Lusvertikimab (OSE-127), dans le traitement de la Leucémie Aiguë Lymphoblastique à cellules précurseurs B et T (LAL-B et -T) a été publié dans *'Blood'*, une revue scientifique à Comité de lecture publiée par l'*American Society of Hematology*.

- **OSE-279, UN ANTICORPS MONOCLONAL HUMANISÉ ANTI-PD1 : PREMIERS RÉSULTATS POSITIFS DE LA PHASE CLINIQUE 1/2**

- OSE-279, l'ossature centrale de la plateforme de protéine de fusion bispécifiques BiCKI®, est un anticorps monoclonal humanisé anti-PD1. OSE-279 est entré en phase clinique 1/2 en décembre 2022 dans les tumeurs solides. La Société détient ainsi en propre un anti-PD1 breveté.
- En février 2024, les derniers résultats positifs de la phase 1/2 d'OSE-279 ont été présentés au congrès de l'*ESMO Targeted Anticancer Therapy Congress*. Ces résultats ont montré un bon profil de pharmacocinétique et de pharmacodynamique ainsi qu'un profil de tolérance acceptable, conforme au développement précédent des anti-PD1, et un signal élevé d'efficacité chez les 20 premiers patients représentant 13 types différents de tumeurs.

LES PRODUITS SOUS ACCORD DE LICENCE EN DÉVELOPPEMENT CLINIQUE

- **FR104/VEL-101, DES RÉSULTATS CLINIQUES DE PHASE 1 PAR LE PARTENAIRE VELOXIS PHARMACEUTICALS INC. ET DE PHASE 1/2 DANS LA TRANSPLANTATION RÉNALE PAR LE PARTENAIRE ACADÉMIQUE, LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES**

- FR104/VEL-101 est un immunomodulateur composé d'un fragment d'anticorps monoclonal

optimisé ciblant le récepteur CD28, un élément clé de la fonction de destruction des lymphocytes T effecteurs qui sont délétères dans les maladies auto-immunes et la transplantation.

- En avril 2021, un accord de licence mondial a été conclu avec Veloxis Pharmaceuticals Inc. selon lequel OSE Immunotherapeutics lui octroie les droits mondiaux pour développer, fabriquer, enregistrer et commercialiser FR104 dans toutes les indications de transplantation. En parallèle, OSE Immunotherapeutics conserve tous les droits pour développer FR104 dans les maladies auto-immunes.
 - Dans le cadre de cet accord, OSE Immunotherapeutics pourra recevoir jusqu'à 315 millions d'euros en paiements d'étapes potentiels, dont un paiement de 7 millions d'euros versé à la signature et des redevances échelonnées sur les ventes. Un premier paiement d'étape de 5 millions d'euros a été versé à l'acceptation de la demande d'IND (New Investigational Drug) aux États-Unis (février 2022).
 - En juin 2024, FR104/VEL-101 a fait l'objet de trois présentations au congrès annuel ATC (*American Transplant Congress*) qui s'est tenu à Philadelphie :
 - Veloxis a présenté les résultats de l'essai clinique d'escalade de dose de phase 1 évaluant sécurité, la pharmacodynamique et la pharmacocinétique de doses uniques croissantes de FR104/VEL-101 administré en sous-cutané chez des participants sains au congrès.
 - Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes a présenté une analyse positive des données issues de la première utilisation en transplantation rénale de l'anti-CD28 FR104/VEL-101. Les données ont montré la sécurité du produit administré en combinaison et les premiers signes d'efficacité sans aucun rejet aigu après un an de suivi chez les 8 patients ayant reçu un an complet de traitement.
 - Une communication présentée par l'équipe du Pr. Richard Pierson (Massachusetts General Hospital, Harvard University, Boston, États-Unis), rapportait les données précliniques positives d'efficacité de FR104/VEL-101 administré en monothérapie ou en combinaison avec un anticorps anti-CD40L pour prévenir le rejet chronique et aigu d'une allogreffe cardiaque.
- BI 765063 (OSE-172) ET BI 770371, EN ÉVALUATION CLINIQUE DANS DES ÉTUDES DE PHASE 1 DANS LES TUMEURS SOLIDES AVANCÉES : POURSUITE DE L'AVANCÉE DE BI 770371 EN IMMUNOLOGIE DU CANCER ; EXTENSION DU DÉVELOPPEMENT DANS LES MALADIES CARDIOVASCULAIRES, RÉNALES ET MÉTABOLIQUES**
- BI 765063 (OSE-172) et BI 770371 sont des anticorps monoclonaux anti-SIRPα développés en partenariat avec Boehringer Ingelheim dans les tumeurs solides avancées et les maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM).
 - Grâce aux données positives des premières études cliniques, notamment les résultats de la phase 1 d'escalade de dose en monothérapie et en association, Boehringer Ingelheim va poursuivre l'avancée vers la prochaine phase de développement clinique du programme first-in-class SIRPα en immuno-oncologie (annoncé en juillet 2024).

- En mai 2024, OSE Immunotherapeutics et Boehringer Ingelheim ont étendu leur collaboration avec deux nouveaux projets :

- Un nouveau programme préclinique sera lancé pour développer des traitements d'activation des cellules immunitaires via l'acquisition d'un actif issu de la plateforme 'cis-targeting'^{*} anti-PD1/cytokine développé par OSE.

Selon les termes de cette acquisition d'actif préclinique, OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement à la signature de 13,5 millions d'euros et pourra recevoir un paiement d'étape potentiel à court terme de 17,5 millions d'euros.

- Un amendement à l'accord actuel de collaboration et de licence portant sur les programmes anti-SIRPα BI 765063 et BI 770371 (en évaluation clinique dans des études de Phase 1 dans les tumeurs solides avancées) prévoit l'extension du développement de ces programmes aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM) avec l'initiation prochainement d'une étude de phase 2.

Cet amendement prévoit le rachat partiel par Boehringer Ingelheim des futures royalties et d'un paiement unique de 25,3 millions d'euros. Par ailleurs, Boehringer Ingelheim bénéficiera d'une option de rachat supplémentaire lors d'un développement ultérieur qui déclenchera un paiement unique ainsi que l'augmentation d'un paiement d'étape sur les ventes. Tous les autres paiements d'étapes de développement, réglementaires et sur les ventes jusqu'à 1,1 milliard d'euros sont maintenus, comme convenu entre les parties dans leur accord initial.

* Cis-targeting: les anticorps bispécifiques ont la capacité de cibler des cellules dans une orientation de liaison cis ou trans. Dans la liaison trans, l'anticorps reconnaît deux antigènes différents, chacun exprimé sur une population de cellules distincte de l'autre, et peut lier entre elles deux populations différentes de cellules (par exemple, les cellules T « engagées »). L'anticorps bispécifique de la liaison cis cible deux antigènes exprimés sur la même cellule, permettant une activation préférentielle des types souhaités de cellules immunitaires tout en minimisant l'activation des autres cellules (Segués A. et al. International Review of Cell and Molecular Biology 2022).

PLATEFORMES DE RECHERCHE

- ANTICORPS MONOCLONAUX PRO-RÉSOLUTIFS

- Cette plateforme vise à améliorer la résolution de l'inflammation et à optimiser le potentiel thérapeutique du ciblage des neutrophiles et des macrophages en immuno-oncologie.
- En février 2024, OSE Immunotherapeutics et AbbVie ont conclu un partenariat stratégique pour développer ABBV-230, un anticorps monoclonal agoniste de ChemR23, dans la résolution de l'inflammation sévère et chronique.
- Selon les termes de cet accord, AbbVie a obtenu une licence mondiale exclusive pour développer, fabriquer et commercialiser ABBV-230. OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement initial de 48 millions de dollars et pourra recevoir jusqu'à 665 millions de dollars supplémentaires en paiements d'étapes de développement, réglementaires et de commercialisation. Par ailleurs, OSE Immunotherapeutics pourra recevoir des redevances échelonnées sur les ventes nettes mondiales d'ABBV-230.
- **ABBV-230** (licencié à AbbVie) est le premier candidat issu de cette plateforme, d'autres programmes de recherche sont en cours sur des nouvelles cibles GPCRs (G. Protein Coupled Receptor).

- POINTS DE CONTROLE MYELOÏDES

- Cette plateforme vise à optimiser le potentiel thérapeutique des cellules myéloïdes en immunoncologie en ciblant les récepteurs immunitaires régulateurs exprimés par les macrophages et les cellules dendritiques.
- **BI 770371** (licencié à Boehringer Ingelheim) est le candidat le plus avancé généré par cette plateforme.
- D'autres programmes de recherche sont en cours, en particulier le nouvel anticorps monoclonal **anti-CLEC-1** qui a montré des résultats précliniques positifs en monothérapie. Des nouvelles données ont été publiées en avril 2024 dans la revue à Comité de lecture *Journal of Immunology* sur CLEC-1, une cible innovante de points de contrôle myéloïde dans l'immunothérapie du cancer. La collaboration avec le Dr Elise Chiffolleau au Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie de Nantes a montré, pour la première fois, que CLEC-1 agit comme un point de contrôle immunitaire sur le contrôle de la réponse immune aiguë dans un contexte d'inflammation stérile.

- PLATEFORME BICKI®

- C'est une plateforme bifonctionnelle de protéines de fusion construite autour d'une ossature centrale anti-PD1 fusionnée à de nouvelles cibles d'immunothérapies pour augmenter l'efficacité antitumorale avec des cellules T spécifiques à la tumeur 'cis-potentiating'.
- Un premier actif issu de cette plateforme 'cis-targeting' anti-PD1/cytokine développé par OSE a été acquis par Boehringer Ingelheim en mai 2024. Ce programme préclinique sera lancé pour développer des traitements d'activation des cellules immunitaires.

Selon les termes de cette acquisition d'actif préclinique, OSE Immunotherapeutics a reçu un paiement à la signature de 13,5 millions d'euros et pourra recevoir un paiement d'étape potentiel à court terme de 17,5 millions d'euros.

• ARNm THÉRAPEUTIQUE

- Cette plateforme permet de délivrer une immunothérapie innovante codée par ARN (Acide Ribonucléique messenger) au site de l'inflammation pour contrôler et/ou supprimer localement la réponse immunitaire et l'inflammation. Elle vise une nouvelle biologie qui ne peut pas être ciblée avec les traitements biologiques standards.
- En juin 2024, la Société a présenté des données précliniques sur sa plateforme ARNm Thérapeutique dans le traitement des maladies auto-immunes et inflammatoires au congrès annuel FOCIS (*Federation of Clinical Immunology Societies*) à San Francisco.
- Cet ARNm thérapeutique IL-35 innovant ouvre des perspectives de traitement dans les maladies auto-immunes et inflammatoires, en particulier dans l'hépatite auto-immune, un désordre inflammatoire et immunitaire grave du foie, dont le besoin médical non satisfait est important.

Sur 2024, les équipes d'OSE Immunotherapeutics poursuivent activement leurs recherches précliniques, ainsi que les travaux de production des lots précliniques et de toxicologie réglementaire.

1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'état d'avancement du portefeuille est axé sur ses produits actuels :

PRODUITS PROPRIÉTAIRES EN DÉVELOPPEMENT CLINIQUE

- TEDOPI®: STRATÉGIE ET PROCHAINES ÉTAPES

- L'étude clinique internationale de Phase 3 d'enregistrement de Tedopi®, vaccin thérapeutique contre le cancer à base de néo-épitopes, a été lancée en septembre 2024. Elle vise à comparer l'efficacité et la tolérance de Tedopi® administré en monothérapie en deuxième ligne *versus* le traitement standard chez des patients HLA-A2 positifs atteints d'un cancer du poumon non à petites cellules métastatique, en résistance secondaire aux inhibiteurs de points de contrôle (IPC). Le critère principal est la survie globale.
- Cet essai pivot confirmatoire inclura 363 patients et vise à soutenir l'enregistrement réglementaire de Tedopi® en deuxième ligne de traitement du CPNPC dans 14 pays (États-Unis, au Canada, en Europe et au Royaume-Uni), associé au test diagnostique compagnon destiné à identifier les patients HLA-A2 positifs.
- Il s'agit de la dernière étape de développement avant l'enregistrement du produit, basée sur les résultats positifs prometteurs de la première phase 3 en troisième ligne dans le CPNPC. L'objectif est de confirmer le bénéfice thérapeutique de Tedopi® chez les patients atteints d'un cancer métastatique. Tedopi® est le vaccin thérapeutique contre le cancer le plus avancé en développement clinique et représente la première option de traitement pour répondre à un besoin médical important non satisfait, et à un potentiel de marché encore largement inexploré en deuxième ligne de traitement du CPNPC métastatique ou avancé.
- La Société va déployer et mener cet essai de phase 3 confirmatoire pour obtenir l'enregistrement de Tedopi® et va également poursuivre les trois essais cliniques de phase 2 en cours :
 - L'étude TEDOPaM dans le cancer du pancréas menée sous la promotion du GERCOR ; le recrutement dans cette étude est terminé.
 - L'étude TEDOVA dans le cancer de l'ovaire menée sous la promotion d'ARCAGY-GINECO, dont les résultats sont attendus potentiellement en 2025.
 - L'étude dans le cancer du poumon en combinaison menée sous la promotion de la Fondation FoRT dont les résultats sont attendus potentiellement en 2025 ou 2026.
- En parallèle, compte tenu d'un renforcement significatif de la valeur de Tedopi® grâce à ces résultats positifs de phase 3 et à la phase 3 confirmatoire d'enregistrement en cours, la Société poursuit l'exploration d'opportunités de partenariats stratégiques potentiels pour le produit.

- **LUSVERTIKIMAB (OSE-127), DES PREMIERS RÉSULTATS CLINIQUES DE PHASE 2 POSITIFS DANS LA RECTOCOLITE HÉMORRAGIQUE**

- L'étude de preuve de concept de phase 2 CoTikiS a montré des résultats d'efficacité significatifs mesurés par l'amélioration du Score de Mayo Modifié (à la semaine 10, critère principal de la phase d'induction du traitement). Un profil de sécurité favorable a été observé à la fois pendant la phase d'induction et pendant les 6 mois de la phase d'extension ouverte de l'essai. Lusvertikimab démontre une efficacité significative lors de la phase d'induction de 10 semaines de traitement dans l'étude randomisée en double aveugle de phase 2 CoTikiS.
- Cette première étude d'efficacité positive d'un anticorps anti-IL7R ouvre la voie pour le futur développement d'un potentiel « First-in-Class » antagoniste de l'Interleukine-7. L'ensemble des données seront complétées dans une communication spécifique et présentées lors de futurs congrès médicaux.
- Les résultats cliniques positifs de l'étude CoTikiS en termes d'efficacité et de sécurité représentent un catalyseur fort pour de futures opportunités et renforcent la présence d'OSE dans ce domaine en pleine croissance des maladies inflammatoires chroniques
- Dans le domaine de l'hématologie, selon les experts précliniques, le double mécanisme d'action, fondé sur l'induction de la phagocytose cellulaire dépendante des anticorps et le blocage de la voie de l'IL-7, Lusvertikimab pourrait constituer une nouvelle option en immunothérapie pour tous les patients atteints de Leucémie Aiguë Lymphoblastique (LAL) avec récepteur CD127 positif, en particulier en combinaison avec la polychimiothérapie standard. Transposé en clinique, Lusvertikimab pourrait améliorer significativement les traitements de la LAL et l'issue de la maladie réfractaire ou en rechute.

- **OSE-279, UN ANTICORPS MONOCLONAL HUMANISÉ ANTI-PD1, RÉSULTATS POSITIFS DE LA PHASE CLINIQUE 1/2 DANS LES TUMEURS SOLIDES**

- Des nouveaux résultats positifs d'efficacité et de tolérance d'OSE-279, ainsi que le signal supplémentaire d'efficacité avec un taux élevé de réponse antitumorale chez des patients difficiles à traiter, soulignent l'intérêt d'OSE-279 comme traitement potentiel anti-PD1 puissant. Cela est encourageant pour la suite de son développement clinique dans des indications de niche pré-identifiées, touchant des cancers à fort besoin médical.
- Cette première étude chez l'homme, avec escalade de dose et expansion, a permis de déterminer la dose maximale tolérée et/ou la dose recommandée pour la phase 2 d'OSE-279 qui sera menée en monothérapie dans les tumeurs solides.
- En parallèle de son développement en monothérapie, la Société explore une possible évaluation d'OSE-279 en combinaison avec d'autres produits d'OSE, dont le vaccin contre le cancer Tedopi®, à travers des nouvelles cohortes de patients

LES PRODUITS SOUS ACCORD DE LICENCE EN DÉVELOPPEMENT CLINIQUE

- **FR104/VEL-101, DÉVELOPPÉ EN PARTENARIAT AVEC VELOXIS - DEUX ESSAIS CLINIQUES POSITIFS : UNE PHASE 1 EN SOUS-CUTANÉ CHEZ LE VOLONTAIRE SAIN ET UNE PHASE 1/2 DANS LA TRANSPLANTATION RÉNALE**

- L'essai clinique de phase 1 d'escalade de dose de FR104/VEL-101 administré en sous-cutané, promu et mené par Veloxis, a montré des résultats cliniques positifs. Cela facilitera le choix de la dose en prévision d'une étude de phase 2 chez des patients ayant reçu une transplantation rénale.
- L'analyse des données issues de la première utilisation en transplantation rénale de l'anti-CD28 FR104/VEL-101 a montré la sécurité du produit administré en combinaison et les premiers signes d'efficacité sans aucun rejet aigu après un an de suivi chez les 8 patients ayant reçu un an complet de traitement. Les résultats de l'exploration du profil de tolérance de FR104/VEL-101 semblent prometteurs et encourageants pour la poursuite du développement en phase 2 chez des patients transplantés rénaux, en attente de solutions innovantes.

- **BI 765063 (OSE-172) ET BI 770371, DÉVELOPPÉS EN PARTENARIAT AVEC BOEHRINGER INGELHEIM - POURSUITE DE L'AVANCÉE DU DÉVELOPPEMENT EN IMMUNO-ONCOLOGIE ET EXTENSION AUX MALADIES CARDIOVASCULAIRES, RÉNALES ET MÉTABOLIQUE**

- Grâce aux données positives des premières études cliniques, notamment les résultats de la phase 1 d'escalade de dose en monothérapie et en association, Boehringer Ingelheim va poursuivre l'avancée vers la prochaine phase de développement clinique du programme first-in-class SIRP α en immuno-oncologie (annoncé en juillet 2024). Boehringer poursuivra ce programme avec un anticorps inhibiteur SIRP α perfectionné de nouvelle génération qui sera maintenant évalué dans une étude de Phase 1b.
- L'amendement à l'accord de collaboration et de licence entre OSE Immunotherapeutics et Boehringer Ingelheim prévoit l'extension des programmes anti-SIRP α BI 765063 et BI 770371 aux maladies cardiovasculaires, rénales et métaboliques (CVRM). Boehringer Ingelheim prévoit le démarrage d'une étude clinique de phase 2 courant 2024.

Touchant plus d'un milliard de personnes dans le monde, les maladies CVRM sont responsables de 20 millions de décès par an. Ces maladies sont interconnectées entre elles, co-existent et peuvent se renforcer mutuellement, entraînant un fardeau significatif sur la vie des patients.

1.4 Activités de recherche et de développement

- Cf. 1.2

1.5 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société OSE Immunotherapeutics pourrait être

confrontée au cours du 2ème semestre 2024 sont de même nature que ceux décrits au paragraphe 3 « Facteurs de risques » du document de référence au 30 avril 2024, disponible en téléchargement sur le site internet de la Société dans la rubrique "Investisseurs/documentation/document de référence" et sur le site internet de l'AMF.

1.6 L'utilisation d'instruments financiers par la Société

La société a fait usage d'instruments financiers au cours de la période écoulée (voir Note 3 aux états financiers ci-dessus).

1.7 Transactions entre parties liées

Au cours du premier semestre 2024, les transactions suivantes ont été enregistrées :

Madame Dominique Costantini

Le cumul du contrat de travail avec le mandat social de Présidente du Conseil d'administration a été autorisé par le Conseil d'administration du 28 mars 2018. Madame Costantini a souhaité ne pas se représenter lors du renouvellement de son mandat en juin 2024.

Au cours du premier semestre 2024, elle a perçu 609 320 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail, dont 163 854 euros bruts de rattrapage sur salaire 2023 et 276 000 euros de primes exceptionnelles suite à la signature des partenariats Abbvie et Boehringer Ingenheim.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2023, une prime de 52 937 euros bruts a été versée à Dominique Costantini en début d'exercice 2024.

Monsieur Nicolas Poirier

Au cours du premier semestre 2024, Nicolas Poirier a perçu 533 519 euros bruts de la Société au titre de son contrat de travail de Directeur Scientifique de la Société dont 54 167 euros bruts de rattrapage sur salaire 2023 et 276 000 euros de primes exceptionnelles suite à la signature des partenariats Abbvie et Boehringer Ingenheim.

Il est précisé qu'au titre de l'exercice 2023, une prime de 52 500 euros bruts a été versée à Nicolas Poirier en début d'exercice 2024.

Conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont perçu de la société un total de 77 500 euros nets de jetons de présence au titre du premier semestre 2024.

COMPTES DU SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2024

2.1 Présentation des comptes semestriels consolidés de la Société

Les comptes consolidés de la société OSE Immunotherapeutics et ses filiales (le Groupe), sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standard*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et celles publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 30 juin 2024.

2.2 Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé du premier semestre 2024 s'établit à 140 921 k euros contre 82 054 k euros au 31 décembre 2023.

2.3 Compte de résultat consolidé

Au 30 juin 2024, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 69 046 k euros contre 1 358 k euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2023.

Charges d'exploitation par fonction – K€	30-juin-24	30-juin-23	Variation	Var. en %
Frais de recherche et développement	13 884	9 693	4 191	43%
Frais généraux	4 286	3 604	682	19%
Charges liées aux paiements des actions	1 082	1 562	-480	-31%
Total	19 252	14 859	4 393	30%

Les frais de recherche et développement du premier semestre 2024 se décomposent de la manière suivante :

- 12 068 k euros de sous-traitance et d'honoraires, avant imputation du crédit d'impôt recherche pour 3 607 k euros et des subventions reçues pour 24 k euros ;
- 3 304 k euros de charges de personnel affecté à la recherche et au développement ;
- 1 450 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions affecté à la recherche et au développement.
- 692 k euros : Petits consommables dédiés à la R&D, impôts et taxes, charges diverses.

Les frais généraux du premier semestre 2024 se décomposent de la manière suivante :

- 964 k euros d'honoraires ;
- 2 082 k euros de charges de personnel affecté à la direction des opérations ;
- 114 k euros de jetons de présence ;
- 214 k euros de dotation/reprise aux amortissements et provisions.
- 912 k euros : frais de colloques, frais déplacement, frais bancaires, redevances et autres impôts et taxes.

Le résultat opérationnel au titre du premier semestre 2024 est de 63 321 k euros contre – 13 504 k euros au titre du premier semestre 2023.

2.4 Situation d'endettement (comptes consolidés)

Les dettes financières s'élèvent à 43 884 k euros (dont 3 497 k euros de dettes locatives liés à l'application d'IFRS 16). Ces dettes financières sont composées à hauteur de 11 463 K euros d'avances remboursables, dont le remboursement est conditionné aux succès des différents programmes en développement, de 4 718 k euros de Prêt Garanti par l'Etat, de 17 102 k euros d'emprunt BEI auquel s'ajoute la composante BSA évaluée à 3 581 k euros au 30 juin 2024, de 1 525 k euros d'emprunt BPI, de 1 515 k euros d'emprunt Région PDL et deux emprunts BFR de respectivement 327 k euros auprès du CIC, et de 269 k euros auprès du CM.

La trésorerie du groupe s'élève à 80 746 k euros au 30 juin 2024 dont 25 856 k euros sont classés en Trésorerie et équivalents de trésorerie, et 54 890 k euros en actifs financiers court et long terme.

Ainsi, l'endettement financier net s'élève ainsi à -36 862 k euros au 30 juin 2024 (43 884 K euros - 80 746 k euros).

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS – TITRES DE PLACEMENT

3.1 Activité des filiales

L'activité de la filiale OPI est limitée à la gestion de la propriété industrielle de notre technologie Tedopi®.

L'activité de la filiale US, dénommée OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc., est limitée au rôle d'appui dans le cadre de collaborations scientifiques internationales, notamment compte tenu des développements actuels et futurs de Tedopi aux Etats-Unis (recrutements, partenariats, licences, etc.).

3.2 Prises de participation ou prises de contrôle

La Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés au cours du premier semestre 2024.

3.3 Sociétés contrôlées

Depuis le 25 mars 2014, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OPI.

Depuis le 18 avril 2017, la Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société OSE IMMUNOTHERAPEUTICS Inc.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONDENSES**

OSE IMMUNOTHERAPEUTICS

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

RBB BUSINESS ADVISORS
133 bis, rue de l'Université
75007 Paris
S.A. au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels condensés de la société OSE Immunotherapeutics, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels condensés.

Paris et Paris-La Défense, le 27 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Baptiste Bonnefoux

Cédric Garcia